

RECHERCH  
DEVELOPPEM  
N  
INTERNATION



Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable  
Direction de l'Eau  
Bureau de l'économie de l'eau et de la programmation

☐ 10, rue St-Marc  
75002 Paris

Tél : 33-1 42 33 35 00  
Fax : 33-1 42 33 35 55

☐ 2, rue Traversière  
71200 Le Creusot

Tél : 33-3 85 55 84 77  
Fax : 33-3 85 55 84 78

r.d.i@wanadoo.fr

ETUDE COMPAREE DES MODALITES  
D'INFORMATION  
ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC  
A LA GESTION DE L'EAU

QUEBEC, PAYS BAS,  
DANEMARK

*Lettre de commande MEDD n° BC 369 du 16-04-02*  
*Rapport final*

Dominique Drouet  
Jean-Philippe Détolle  
Michèle Sachs

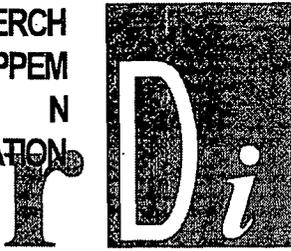
Direction Régionale  
de l'Environnement  
Nord / Pas de Calais  
107 bvd de la Liberté  
59041 LILLE cedex  
Tél : 03 59 57 83 83  
Fax : 03 59 57 83 00

Dr. Ing. Dominique Drouet  
Directeur

SARL au capital de 60 000 €  
rcs B 322 377 417  
siège social : 2, rue Traversière  
71200 Le Creusot



RECHERCH  
DEVELOPPEM  
N  
INTERNATION



PROJET

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable  
Direction de l'Eau  
Bureau de l'économie de l'eau et de la programmation

□ 10, rue St-Marc  
75002 Paris

Tél : 33-1 42 33 35 00  
Fax : 33-1 42 33 35 55

□ 2, rue Traversière  
71200 Le Creusot

Tél : 33-3 85 55 84 77  
Fax : 33-3 85 55 84 78

r.d.i@wanadoo.fr

ETUDE COMPAREE DES MODALITES  
D'INFORMATION  
ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC  
A LA GESTION DE L'EAU

*QUEBEC, PAYS BAS,  
DANEMARK*

*Lettre de commande MEDD n° BC 369 du 16-04-02  
Synthèse et recommandations*

Dominique Drouet  
Jean-Philippe Détolle  
Michèle Sachs

JUILLET 2002

Dr. Ing. Dominique Drouet  
Directeur

SARL au capital de 60 000 €  
rcs B 322 377 417  
siège social : 2, rue Traversière  
71200 Le Creusot

ETUDE COMPAREE DES MODALITES D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC A LA GESTION DE L'EAU (QUEBEC, PAYS-BAS, DANEMARK).

Dominique Drouet, Jean-Philippe Détolle, Michèle Sachs (RDI, Recherche Développement International).

## SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

La présente étude aborde la question des outils et techniques pouvant être utilisés en matière de participation du public dans le domaine de la gestion de l'eau. L'objectif est de réfléchir aux modalités pratiques à mettre en œuvre dans la perspective de l'application de l'Article 14 de la Directive Cadre Européenne.

Cette étude a été réalisée à la demande du Bureau de l'économie de l'eau et de la programmation, de la Direction de l'Eau du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable<sup>1</sup> par D. Drouet, J. Ph. Détolle et M. Sachs (Société RDI)<sup>2</sup>. Elle s'est appuyée sur une série d'entretiens et sur une enquête par questionnaire<sup>3</sup>.

### Objectifs et positionnement

L'approche proposée initialement pour la présente étude consistait à étudier les acquis de trois pays figurant parmi les plus avancés en matière de participation du public dans le secteur de la gestion de l'eau : les Pays-Bas, le Danemark et le Québec.

Sans remettre en cause ce positionnement initial, il est apparu intéressant au groupe de pilotage de l'étude de ne pas s'y limiter strictement. Les contacts pris dès la phase initiale de l'étude ont en effet montré que l'expérience acquise au niveau des outils et techniques de participation du public dans des domaines connexes à celui de la gestion de l'eau (par exemple lors de l'élaboration des Agendas 21 locaux ou d'autres types de projets territoriaux), éventuellement dans d'autres pays, pouvait se révéler intéressante.

### Une étude qui permet de mieux cerner les outils utilisables.

- Dix neuf "fiches outils" présentent de façon synthétique un éventail d'outils et de techniques ; onze fiches décrivent des exemples de processus de participation mettant en œuvre ces outils.

Les dix-neuf "fiches outils" décrivent les outils et techniques et rendent compte de l'expérience acquise vis-à-vis de ces outils par les personnes et organismes consultés. Les rubriques retenues sont : objectif(s) de la mise en œuvre de l'outil, phase(s) concernée(s) du processus de participation, description de l'outil, retour d'expérience, exemple(s) de mise en œuvre.

<sup>1</sup> L'étude a bénéficié du suivi assuré par J.P. Rideau, C. Noël, C. Lusson, L. Mignaux (Direction de l'Eau du MEDD) et J. Soehlke (stagiaire). Elle a été réalisée en coordination avec le groupe européen "participation du public" mis en place dans le cadre du processus commun de mise en œuvre de la Directive Cadre.

<sup>2</sup> Recherche Développement International (RDI, 10 rue St Marc, 75002 Paris – [r.d.i@wanadoo.fr](mailto:r.d.i@wanadoo.fr)) est une société de recherche et d'étude indépendante, intervenant exclusivement depuis 1981 dans les domaines de l'environnement et de l'équipement. RDI réalise dans ces domaines, à l'international comme en France, des études sur les politiques publiques et les suivi de la R&D, ainsi que sur les acteurs et les marchés.

<sup>3</sup> Tous ces interlocuteurs, Néerlandais, Danois, Québécois et d'autres pays, doivent être particulièrement remerciés, car la présente étude repose sur leur contribution.

Le choix de ces fiches résulte du souhait de couvrir un ensemble le plus représentatif possible des outils considérés par nos interlocuteurs comme ayant eu un apport positif et des outils en émergence. Dans certains cas, la fiche traite de façon globale d'une catégorie générique d'outils, dans d'autres elle est centrée sur un exemple jugé particulièrement intéressant. Les fiches sont présentées dans la 1<sup>ère</sup> partie du rapport, regroupées en cinq classes en fonction du support principal des outils : internet – Web (4 fiches), supports de communication "classiques" (3 fiches), réunions de groupes (8 fiches), visites et observations de terrain (3 fiches), autres (logiciels, 1 fiche).

Les onze fiches de la 2<sup>ème</sup> partie du rapport décrivent ensuite des exemples de processus de participation du public dans le domaine de la gestion de l'eau dans le cadre desquels plusieurs des outils introduits précédemment ont été utilisés. Ces fiches fournissent donc des éléments complémentaires de retour d'expérience (les rubriques retenues sont : objectif (s) du projet / plan, échelle géographique, période de réalisation, objectifs de la participation du public, participants, méthodes et outils utilisés, retour d'expérience).

- *Trois fiches récapitulent les éléments de contexte, soulignés par nos interlocuteurs comme ayant eu un impact important sur la dynamique et les modalités de participation du public dans le secteur de l'eau dans chacun des trois pays.*

Ces éléments, présentés dans la 3<sup>ème</sup> partie du rapport, confirment que les pays choisis bénéficient, pour des raisons différentes, d'un contexte culturel et institutionnel plus "avancé" que le contexte français en matière de participation du public : dynamique associative au Québec et rôle de la loi sur l'environnement de 1972 (dans laquelle est inscrite la consultation du public) qui a été suivie en 1978 de la création du Bureau d'Audiences Publiques en Environnement ; caractère précurseur du Danemark dans différents domaines de la participation du public (rôle pionnier en matière de "Conférences de consensus", dynamique des Agendas 21 locaux, expérimentation des nouvelles technologies d'information et de communication au service de la démocratie...) ; ancienneté des Conseils de l'eau aux Pays Bas et acquis résultant de l'expérimentation successive de plusieurs "générations" de modalités de participation du public depuis près de 20 ans...

Des investigations plus approfondies monteraient certainement le décalage entre la situation française et celle de ces pays en termes de densité du tissu associatif mobilisé sur les questions environnementales, de taux de communes engagées dans l'élaboration d'un Agenda 21 local, de nombres de centres de ressources et des sociétés de conseil offrant une expertise en matière de participation du public, etc.

- *Présentation de différents centres de ressources et d'expertise en matière de participation du public.*

Les contacts pris ont permis d'identifier différents experts et centres de ressources, ainsi que des documents susceptibles d'apporter des compléments aux informations figurant dans les premières parties du rapport. La quatrième partie présente le profil et les coordonnées des principaux centres de ressources et d'expertise identifiés (30 organismes au total), ainsi qu'une sélection de références bibliographiques.

## Recommandations pour le choix des outils

- *Le choix des outils et techniques de participation dépend notamment des objectifs et de la nature du projet, des moyens disponibles et de la phase du processus concernée.*

A titre d'illustration, les dix neuf outils (ou catégories d'outils) présentés dans le rapport offrent des options diverses pour couvrir l'ensemble des phases d'un projet (lancement – organisation, analyse des acteurs et du contexte, diagnostic de la situation de départ, mise en évidence de solutions, mise en œuvre – évaluation, voir tableau en début de 1<sup>ère</sup> partie).

- *Certains outils résultent d'une "maturation" de longue période. Ceci peut être considéré comme un gage de qualité.*

Une partie des outils identifiés a bénéficié successivement de plusieurs générations d'applications : dans le cadre de projets en direction des pays du sud financés par les Institutions financières multilatérales, puis à l'occasion de la vague de projets relatifs aux Plans d'occupation des sols et à la "réhabilitation civique" ("Civic revitalization", aux Etats-Unis notamment), ou à l'évaluation communautaire ("Community Assessment" au Royaume Uni) ou encore à la "Démocratie citoyenne" (au Danemark en particulier). Certains outils ont donc été construits progressivement et, en dépit parfois d'une simplicité apparente, peuvent être considérés comme particulièrement validés.

- *Les avis recueillis invitent donc tout d'abord à prendre en considération un ensemble de techniques et d'outils "classiques" qui ont fait leurs preuves (multiples applications, le plus souvent jugées positives, à des processus de participation).*

Parmi ces outils figurent en particulier différentes méthodes d'enquête (y compris par sondage), l'information du public par l'intermédiaire des médias, les visites de terrain et l'utilisation de réseaux d'observation, de même que les ateliers mettant en œuvre tout une gamme de techniques de conception participative (y compris techniques créatives et prospectives).

Le diagnostic apparaît par contre plus mitigé en ce qui concerne l'utilisation de registres dans des lieux publics, vis-à-vis de laquelle les avis exprimés sont dans l'ensemble réservés.

- *Un deuxième ensemble à prendre en considération est celui des outils, en émergence, qui s'appuient sur des technologies de communication plus récentes, comme internet et le Web. Certains de ces nouveaux moyens doivent surtout être étudiés dans la perspective de processus de participation qui seront mis en place à moyen terme.*

Au stade actuel de leur développement, l'expérience acquise faisant l'objet de commentaires positifs, concerne surtout des applications simples de ces outils (exemple de l'utilisation de sites Web en mode uniquement informatifs).

Par contre, les modalités plus avancées de mise en œuvre de ces technologies (sites Web interactifs, conception assistée par système d'information géographique accessible à distance par le public, logiciels d'analyse des commentaires du public) renvoient à un éventail d'applications plus restreint à ce jour, parfois encore au stade expérimental, parmi lesquelles certaines sont cependant d'ores et déjà considérées comme ayant donné des résultats probants.

- *Le recours à l'approche formelle de l'audience publique, si elle demeure très efficace, suscite cependant quelques réserves.*

L'expérience de l'utilisation de cette procédure dans le cadre de la consultation sur la gestion de l'eau au Québec constitue la principale référence en la matière. Parmi les aspects positifs soulignés : tous les documents existants sur le thème abordé (et n'étant pas sous le sceau de la confidentialité) doivent être déposés si la commission en fait la demande et sont ensuite, en totalité, rendus public. La procédure présente aussi des avantages de clarté, de crédibilité, de transparence, d'indépendance, d'information complète et les délibérations sont publiques... En contrepartie, la procédure peut s'avérer lourde et rigide. Elle est aussi "dure" pour les acteurs, car elle accentue les oppositions et les antagonismes. Elle peut être répétitive et formaliste et être accaparée par quelques individus considérant les audiences comme une tribune (Consulter de cette manière le public ne garantit donc pas d'avoir en retour une image de l'intérêt général).

- *Doivent enfin être mentionnés, parmi les outils qui se sont "bonifiés" au cours des années quelques "incontournables" sur leur créneau particulier et quelques outils à usage spécifique.*

Les "incontournables" sont souvent des outils relativement simples, qui ont été mis en œuvre sous des variantes diverses (parfois depuis plusieurs décennies) et auxquels les spécialistes de la participation du public se réfèrent fréquemment. Deux exemples types sont les méthodes d'analyse des acteurs ("Actors Analysis") et les méthodes de diagnostic rapide participatif (qui se déclinent sous différentes appellations : "Participatory Rural Appraisal" en référence à leurs applications d'origine à des projets ruraux, "Relaxed and Participatory Appraisal" en raison de leur caractère parfois ludique, etc).

Parmi les outils à usage spécifique peuvent être mentionnés, à titre d'exemples relatifs à la sensibilisation du public, le recours à des supports utilisant des travaux d'artistes ou encore les concours dits "de modes de vie".

### **Recommandations de mise en œuvre**

- *La mise en œuvre des techniques et outils de participation du public ne doit pas seulement chercher à satisfaire l'Article 14 de la Directive, mais viser à déboucher sur de meilleures solutions de gestion des eaux.*

L'expérience acquise dans les pays étudiés montre que l'un des apports possible de la participation du public est de permettre la mise en place de solutions innovantes, différentes des solutions, souvent très techniques, résultant des approches classiques. Les solutions résultant de processus participatifs sont fréquemment considérées par nos interlocuteurs comme "plus acceptables et consensuelles", "mieux adaptées dans la durée", "mieux adaptées dans une perspective de développement durable" (options "sans regrets"), ou encore "non uniquement techniques".

- *La participation du public doit être considérée comme une "arme à double tranchant" : elle peut bonifier les projets ou à l'inverse engendrer des pertes de temps et d'argent sans amélioration du résultat.*

La participation du public allonge en général les délais au début du projet mais peut les abrégés en phase de réalisation. Le surcoût supporté au départ doit permettre des économies dans la durée. Ceci incite à réfléchir attentivement aux conditions organisationnelles permettant de réaliser les projets avec les meilleures chances de succès.

- *Différentes dispositions adoptées dans les trois pays peuvent inspirer les réflexions à mener au plan organisationnel dans le contexte français.*

S'il ne peut être question de plaquer dans le contexte français les solutions organisationnelles adoptées dans des contextes institutionnels aussi différents que celui du Danemark (5 millions d'habitants), du Québec (7 millions d'habitants) ou des Pays-Bas (14 millions d'habitants), il est cependant possible de s'en inspirer pour les réflexions à mener en France.

A titre d'exemple, l'étude de l'organisation du Bureau des Audiences Publiques en Environnement pourrait servir à imaginer, éventuellement dans une forme thématique (limitée au seul domaine de l'eau), une structure cadre de mise en œuvre du volet participation du public de la Directive Européenne. Autre exemple, les évaluations périodiques (tous les trois ans, selon une même grille) des procédures d'élaboration des Agendas 21 locaux au Danemark pourraient fournir un modèle de départ pour le suivi des actions de participation du public dans le secteur de l'eau en France.

- *Le question de l'échelle du projet apparaît essentielle : il faut viser prioritairement à faire participer le public à des projets de faible dimension.*

Le constat de la plupart de nos interlocuteurs est que le choix de territoires à "taille humaine" est favorable à un niveau de participation élevé, le sentiment d'appartenance et l'implication étant d'autant plus fort que le territoire est petit et proche des préoccupations des habitants. La plupart des exemples néerlandais mis en avant correspondent ainsi à des échelles restreintes (1.000 ha, 20 collectivités locales, une municipalité, etc). Aux Pays-Bas toujours, les plans municipaux de gestion de l'eau (qui n'ont pas de statut officiel) offrent une opportunité fréquemment saisie de mobilisation du public et la nouvelle approche de gestion des inondations donne lieu à la définition de projet avec participation du public à petite échelle. Les consultations sur le modèle des zones d'intervention prioritaires (ZIP) québécoises fournissent d'autres exemples d'échelles pertinentes.

Imaginer une consultation du public sur le plan de gestion d'un bassin comme Seine - Normandie ou Loire - Bretagne semblerait donc illusoire au regard des observations faites à l'étranger. Ceci est d'ailleurs aussi illustré, en France même, par le bon fonctionnement des SAGE de petite échelle et par la faible avancée des SAGE de très grande taille. C'est également le cas pour les opérations "Ferti-mieux" en Rhin - Meuse (dont le succès est reconnu lorsque l'opération se déroule sur une surface de taille réduite avec un fort encadrement des agriculteurs et qui se solde par des avancées nettement plus modestes lorsque ce territoire devient trop important).

- *Compte tenu des observations faites à l'étranger, les Commissions Locales de l'Eau et les SAGE peuvent constituer, dans le contexte français, des points d'appui pertinents dans la perspective d'opérations de participation du public.*

Actuellement les SAGE donnent lieu à une concertation mais sans consultation véritable du grand public. Peut-être serait-il envisageable de donner aux CLE la responsabilité de consulter le public sur les orientations à donner au SAGE? En effet, le SAGE est un document le plus souvent de portée locale. Il se situe à une échelle sur laquelle la consultation du public peut s'avérer fructueuse. Une première approche pourrait consister à organiser un forum ou une enquête pour questionner le public sur les grandes orientations à donner au SAGE (Cependant, les SAGE étant en général lancés pour résoudre des problématiques particulières, une autre approche consisterait à attendre que le consensus soit établi entre l'ensemble des partenaires de la CLE sur les grandes orientations à donner au

SAGE, puis à présenter ces orientations au public et à le consulter pour intégrer ses préoccupations majeures).

Les limites d'une consultation basées sur les SAGE sont, d'une part, que ces schémas ne sont pas présent dans l'ensemble des sous bassins : une partie du territoire et du public ne serait donc pas couvert. D'autre part, leur degré d'avancement est très variable. Enfin, chaque SAGE, bien qu'encadré par le SDAGE, est autonome et axé sur des priorités qui lui sont propre : la coordination de la consultation sur l'ensemble d'un plan de gestion pourrait donc s'avérer délicate.

- *Les acquis français en matière d'Agendas 21 locaux, bien qu'encore relativement limités, peuvent constituer une autre entrée intéressante.*

A l'image des nombreux exemples observés au Danemark, le développement d'un volet relatif à la gestion de l'eau dans le cadre des Agenda 21 locaux peut offrir des opportunités intéressantes en matière de participation du public. Le lancement de projets dans ce cadre permettrait en effet de les ancrer sur des territoires où existent déjà des dynamiques et une première acculturation favorables à la participation du public.

- *Les structures existent aussi en France pour développer des réseaux d'observation impliquant les scolaires.*

Le rôle des réseaux d'observation impliquant les scolaires est de faire prendre conscience au public de son action possible en faveur de la protection de l'environnement et de le faire participer activement à sa surveillance et sa protection. Comme le montre notamment l'expérience québécoise, ces réseaux constituent un vecteur intéressant pour sensibiliser le public en amont des projets avec participation du grand public.

En France, les Agences de l'eau pourraient, dans chaque bassin, coordonner de tels programmes d'observation en impliquant les organismes de recherches (CEMAGREF, INRA, CNRS, IFREMER, CIRAD, IRD, INSERM...), le Conseil Supérieur de la pêche et les universités de la région. L'ensemble des données ainsi collectées pourraient alimenter le Réseau National des Données sur l'Eau et l'IFEN (volet "surveillance communautaire"). Ce réseau, en plus de donner accès à un ensemble important de données de terrain permettrait de former le (jeune) public à une gestion saine et respectueuse de son environnement. (Les opérations déjà en place dans les écoles, par exemple les opérations "Vive l'eau" en Rhin - Meuse, pourraient servir de point de départ au développement d'une telle approche).

- *Dernier point important, le professionnalisme des animateurs des processus de participation est une nécessité essentielle. Il faut donc prévoir la formation des futurs animateurs.*

Qu'il s'agisse des exemples québécois, néerlandais ou danois, le professionnalisme des animateurs des processus de participation du public apparaît comme une des conditions requises du succès de la mise en œuvre de la plupart des outils pris en considération. Des ouvrages sont publiés sur les approches à suivre en la matière, des sessions de formation sont proposées, des centres de ressources existent, une association internationale de la participation du public (regroupant de nombreux praticiens) se développe à partir de l'Amérique du Nord... Il convient donc, dès maintenant, de prévoir l'accès des futurs professionnels français à ces différentes ressources.

# JUILLET 2002

## SOMMAIRE

PRESENTATION .....	1
PREMIERE PARTIE – OUTILS ET TECHNIQUES .....	2
<i>Introduction</i> .....	3
<i>Eléments de hiérarchie</i> .....	5
<i>Fiches</i>	
1 - Système d'information géographique interactif (Web GIS) .....	8
2 - Site Web interactif (Lauréat "Best on the Web") .....	9
3 - Sites Web informatifs, enquêtes via internet .....	10
4 - Outil d'auto-évaluation (Site Web, centre de formation virtuel) .....	11
5 - Outils d'information passive .....	12
6 - Outils d'information active .....	13
7 - Recueil de commentaires par enquête ou entretiens .....	14
8 - Audience publique .....	16
9 - Groupe d'analyse des acteurs .....	18
10 - Groupe de "Diagnostic rapide participatif" .....	20
11 - Groupe "d'Evaluation des valeurs des citoyens" .....	22
12 - Table ronde thématique .....	23
13 - Conférence prospective .....	24
14 - Atelier de conception participative de solutions .....	25
15 - Suivi et évaluation participatifs .....	26
16 - Réseau d'observation des poissons d'eau douces (ROPED) .....	27
17 - Réseau scolaire d'étude de la pollution de l'eau, autres réseaux .....	28
18 - Visites de terrain .....	30
19 - Outils informatiques de traitement des remarques du public .....	31
DEUXIEME PARTIE – PROCESSUS DE PARTICPATION .....	32
<i>Introduction</i> .....	33
<i>Fiches</i>	
1 - Plan d'Aménagement d'une Zone Inondable ( Projet Rijnwaarden, Pays-Bas) .....	34
2 - Elaboration du 4 <sup>ème</sup> Document de Politique de l'Eau (Pays-Bas) .....	36
3 - Planification intégrée d'un ensemble de lacs (Veluwe, Pays-Bas) .....	37
4 - Gestion de l'eau sur les principales rivières de Rijn, Waal et Ijssel (Pays-Bas) .....	39
5 - Plan des eaux de Hilversum (Pays-Bas) .....	40
6 - Agendas 21 locaux avec volet sur la gestion de l'eau (Danemark) .....	41
7 - Bureau d'Audiences Publiques en Environnement, consultation sur la gestion de l'eau (Québec) .....	44
8 - Saint Laurent Vision 2000 (Québec, Canada) .....	47
9 - Comités ZIP, coordinateurs des Plans d'action et de réhabilitation écologique (Québec, Canada) .....	50
10 - Conseil Régional de l'Environnement (CRE, Québec) .....	53
11 - Centre Biosphère, Réseau d'observation Active (Canada) .....	56

TROISIEME PARTIE – ELEMENTS DE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE .....	59
<i>Introduction</i> .....	60
- Eléments de contexte, Pays-Bas .....	61
- Eléments de contexte, Danemark .....	63
- Eléments de contexte, Québec .....	65
QUATRIEME PARTIE – CENTRES DE RESSOURCES, BIBLIOGRAPHIE .....	67
<i>Introduction</i> .....	68
- Centres de ressources, Pays-Bas .....	69
- Centres de ressources, Danemark .....	72
- Centres de ressources, Québec .....	74
- Centres de ressources, autres .....	77
- Bibliographie .....	81
Listes des personnes consultées .....	84

## **PRESENTATION**

La présente étude a pour objet "de comparer les situations du Québec, des Pays Bas et du Danemark en termes de pratiques, de méthodes et d'outils d'information et de participation du public appliqués à la gestion de l'eau". L'objectif est de réfléchir aux modalités pratiques à mettre en œuvre dans la perspective de l'application de l'Article 14 de la Directive Cadre Européenne.

Cette étude a été réalisée à la demande du Bureau de l'économie de l'eau et de la programmation, de la Direction de l'Eau du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable<sup>1</sup> par D. Drouet, J. Ph. Détolle et M. Sachs (Société RDI)<sup>2</sup>. Elle s'est appuyée sur une série d'entretiens et sur une enquête par questionnaire (réalisés au 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2002<sup>3</sup>).

Conformément à l'attente exprimée par le groupe de pilotage de l'étude à l'occasion des réunions de discussion des résultats intermédiaires, l'accent a été mis sur l'identification et la présentation des outils et techniques utilisés en matière de participation du public en se référant à l'expérience acquise au Québec, au Pays Bas et au Danemark, mais aussi dans d'autres pays.

Le rapport organisé en quatre parties :

- Une présentation, sous la forme de 19 fiches de synthèse, des outils et techniques considérés par nos interlocuteurs comme ayant eu un apport positif et des outils en émergence (1<sup>ère</sup> partie),
- Une sélection de 11 fiches de cas, rendant compte d'une sélection de processus de participation du public mettant en œuvre certains des outils présentés (2<sup>ème</sup> partie),
- Des éléments relatifs au contexte institutionnel de chacun des trois pays (3<sup>ème</sup> partie),
- Le profil et les coordonnées des principaux centres de ressources identifiés (30 organismes présentés), ainsi que des références bibliographiques (4<sup>ème</sup> partie).

---

<sup>1</sup> L'étude a bénéficié du suivi assuré par J.P. Rideau, C. Noël, C. Lusson et L. Mignaux (Direction de l'Eau du MEDD) et J. Soehlke (stagiaire). Deux réunions de discussion des résultats intermédiaires se sont tenues les 5 Juin et 8 Juillet. L'étude a été menée en coordination avec le groupe européen "participation du public" mis en place dans le cadre du processus commun de mise en œuvre de la Directive Cadre.

<sup>2</sup> Recherche Développement International (RDI, 10 rue St Marc, 75002 Paris – [r.d.i@wanadoo.fr](mailto:r.d.i@wanadoo.fr)) est une société de recherche et d'étude indépendante, intervenant exclusivement depuis 1981 dans les domaines de l'environnement et de l'équipement. RDI réalise dans ces domaines, à l'international comme en France, des études sur les politiques publiques et le suivi de la R&D, ainsi que sur les acteurs et les marchés.

<sup>3</sup> Tous ces interlocuteurs doivent être particulièrement remerciés, car la présente étude repose sur leur contribution. Leur nom figure en fin du rapport.

**PREMIERE PARTIE**

**OUTILS ET  
TECHNIQUES**

### *Introduction*

Dix neuf "fiches outils" ont été préparées pour présenter de façon synthétique un éventail d'outils et de techniques et rendre compte de l'expérience acquise par rapport à ces outils par les personnes et organismes consultés (les rubriques retenues sont : objectif(s) de la mise en œuvre de l'outil, phase(s) concernée(s) du processus de participation, description de l'outil, retour d'expérience, exemple(s) de mise en œuvre).

Le choix des fiches résulte du souhait de couvrir un ensemble le plus représentatif possible des outils considérés par nos interlocuteurs comme ayant eu un apport positif et des outils en émergence. Dans certains cas, la fiche traite de façon globale d'une catégorie générique d'outils, dans d'autres elle est centrée sur un exemple jugé particulièrement intéressant.

Les fiches ont été regroupées en cinq classes en fonction du support principal des outils : internet – Web (4 fiches), supports de communication "classiques" (3 fiches), réunions de groupes (8 fiches), visites et observations de terrain (3 fiches), autres (logiciels, 1 fiche). Le tableau de la page suivante récapitule les intitulés et l'ordre de présentation, tout en indiquant les principales phases des processus de participation concernés par chaque fiche.

Signalons enfin que quelques outils, jugés importants par certains interlocuteurs ne sont pas documentés dans les fiches, soit parce qu'ils concernent des techniques très connues (par exemple publication d'une newsletter périodique pour informer sur le projet), soit parce que les informations communiquées étaient insuffisantes (exemple de l'organisation de "concours de modes de vie" au Danemark pour la sensibilisation du public).

OUTILS ET TECHNIQUES <i>Classés par support principal et par finalité ou méthode.</i>	PHASES DU PROCESSUS DE PARTICIPATION					ICHE N°
	Lancement Organisation	Analyse des acteurs, contexte	Diagnostic situation de départ	Mise en évidence des solutions	Mise en œuvre, évaluation	
<i>INTERNET - WEB</i>						
- Système d'information géographique interactif (Web GIS).			*	*		1
- Site Web interactif (Lauréat "Best on the Web").	*	*	*	*		2
- Sites Web informatifs, enquêtes via internet.	*	*	*			3
- Outil d'auto évaluation – (Site Web, centre de formation virtuel).					*	4
<i>SUPPORTS DE COMMUNICATION "CLASSIQUES"</i>						
- Outils d'information passive.	*					5
- Outils d'information active.	*					6
- Recueil de commentaires par enquête ou entretiens.		*	*	*		7
<i>REUNIONS DE GROUPE. ATELIERS</i>						
- Audience publique.			*	*		8
- Groupe d'analyse des acteurs.		*			*	9
- Groupe de "Diagnostic rapide participatif"		*				10
- Groupe "d'Evaluation des valeurs des citoyens"		*	*			11
- Table ronde thématique			*	*		12
- Conférence prospective	*			*		13
- Atelier de conception participative de solutions				*		14
- Suivi et évaluation participatifs					*	15
<i>VISITES ET OBSERVATIONS DE TERRAIN</i>						
- Réseau d'observation des poissons d'eau douce (ROPED).			*	*		16
- Réseau scolaire d'étude de la pollution de l'eau, autres réseaux			*	*		17
- Visites de terrain			*	*		18
<i>AUTRES (LOGICIELS)</i>						
- Outils informatiques de traitement et d'extraction des remarques du public.			*	*		19

*Récapitulatif des fiches outils.*

*Eléments de hiérarchie.*

Une consultation par questionnaire mél a été envoyée à différents interlocuteurs européens pour recueillir leur avis sur les outils et techniques pouvant améliorer la participation du public. En dépit de leur nombre limité, les réponses obtenues à la question ci-après fournissent quelques éléments de hiérarchie :

*Dans le cadre de projets avec participation du public, achevés en cours, certains outils ou techniques ont-ils donné de bons résultats ? (Merci de classer de 0 "pas utilisé" ou "pas de contribution significative à ma connaissance" à 3 "contribution très positive") :*

<i>Catégories d'instruments</i>	0	1	2	3
<i>Instruments pour générer des commentaires du public</i>				
Site Web interactif .....	6	2	2	
Forum de discussion sur le Web .....	9	1		
Questionnaires, enquêtes d'opinion .....	3	1	4	2
Registres dans des lieux publics .....	4	4	2	
Numéro de téléphone vert .....	7		2	1
<i>Instruments pour gérer les commentaires du public</i>				
Logiciels pour analyser les commentaires du public .....	7	1	1	1
Outils pour rendre compte des décisions prises .....	3	1	2	3
<i>Instruments pour impliquer le public dans la conception des solutions</i>				
Ateliers, tables rondes .....			3	7
Technique de conception aidées par SIG .....	5	2	2	1
Techniques de "visioning", techniques créatives .....	3	1	3	3
Outil pour construire des scénarios à long terme .....	2	1	2	5
<i>Autres instruments pour mobiliser le grand public</i>				
Plans média (radio, TV, journaux) .....	2	2	3	3
Sites web informatifs .....	3	2	4	1
Jeux, travaux artistiques (bandes dessinées, etc) .....	6	1	1	2
Expositions, visites .....		1	6	2

Les types de projets auxquels se réfèrent les répondants sont des projets relatifs à la gestion de l'eau (9 répondants), à d'autres aspects de l'environnement (5 répondants) ou à d'autres domaines (sécurité, communication, 2 répondants).

A partir des avis ci-dessus et des commentaires recueillis au cours des entretiens, plusieurs observations générales peuvent être faites sur l'expérience acquise en termes d'outil et de techniques de participation du public :

- *Certains outils résultent d'une "maturation" de longue période. Ceci peut être considéré comme un gage de qualité.*

Une partie des outils identifiés a bénéficié successivement de plusieurs générations d'applications : dans le cadre de projets en direction des pays du sud financés par les Institutions financières multilatérales, puis à l'occasion de la vague de projets relatifs aux Plans d'occupation des sols et à la "réhabilitation civique" ("Civic revitalization", aux Etats-Unis notamment), ou à l'évaluation communautaire ("Community Assessment" au Royaume Uni) ou encore à la "Démocratie citoyenne" (au Danemark en particulier). Certains outils ont

donc été construits progressivement et, en dépit parfois d'une simplicité apparente, peuvent être considérés comme particulièrement validés.

- *Les avis recueillis invitent donc tout d'abord à prendre en considération un ensemble de techniques et d'outils "classiques" qui ont fait leurs preuves (multiples applications, le plus souvent jugées positives, à des processus de participation).*

Parmi ces outils figurent en particulier différentes méthodes d'enquête (y compris par sondage), l'information du public par l'intermédiaire des médias, les visites de terrain et l'utilisation de réseaux d'observation, de même que les ateliers mettant en œuvre tout une gamme de techniques de conception participative (y compris techniques créatives et prospectives).

Le diagnostic apparaît par contre plus mitigé en ce qui concerne une autre technique traditionnelle (utilisation de registres dans des lieux publics), vis-à-vis de laquelle les avis exprimés sont dans l'ensemble réservés.

- *Un deuxième ensemble à prendre en considération est celui des outils, en émergence, qui s'appuient sur des technologies de communication plus récentes, comme internet et le Web. Certains de ces nouveaux moyens doivent surtout être étudiés dans la perspective de processus de participation qui seront mis en place à moyen terme.*

Au stade actuel de leur développement, l'expérience acquise faisant l'objet de commentaires positifs, concerne surtout des applications simples de ces outils (exemple de l'utilisation de sites Web en mode uniquement informatifs).

Par contre, les modalités plus avancées de mise en œuvre de ces technologies (sites Web interactifs, conception assistée par système d'information géographique accessible à distance par le public, logiciels d'analyse des commentaires du public) renvoient à un éventail d'applications plus restreint à ce jour, parfois encore au stade expérimental, parmi lesquelles certaines sont cependant d'ores et déjà considérées comme ayant donné des résultats probants.

- *Le recours à l'approche formelle de l'audience publique, si elle demeure très efficace, suscite cependant quelques réserves.*

L'expérience de l'utilisation de cette procédure dans le cadre de la consultation sur la gestion de l'eau au Québec constitue la principale référence en la matière. Parmi les aspects positifs soulignés : tous les documents existants sur le thème abordé (et n'étant pas sous le sceau de la confidentialité) doivent être déposés si la commission en fait la demande et sont ensuite, en totalité, rendus public. La procédure présente aussi des avantages de clarté, de crédibilité, de transparence, d'indépendance, d'information complète et les délibérations sont publiques... En contrepartie, la procédure peut s'avérer lourde et rigide. Elle est aussi "dure" pour les acteurs, car elle accentue les oppositions et les antagonismes. Elle peut être répétitive et formaliste et être accaparée par quelques individus considérant les audiences comme une tribune (Consulter de cette manière le public ne garantit donc pas d'avoir en retour une image de l'intérêt général).

- *Doivent enfin être mentionnés, parmi les outils qui se sont "bonifiés" au cours des années quelques "incontournables" sur leur créneau particulier et quelques outils à usage spécifique.*

Les "incontournables" sont souvent des outils relativement simples, qui ont été mis en œuvre sous des variantes diverses (parfois depuis plusieurs décennies) et auxquels les spécialistes de la participation du public se réfèrent fréquemment. Deux exemples types sont les méthodes d'analyse des acteurs ("Actors Analysis") et les méthodes de diagnostic rapide

participatif (qui se déclinent sous différentes appellations : "Participatory Rural Appraisal" en référence à leurs applications d'origine à des projets ruraux, "Relaxed and Participatory Appraisal" en raison de leur caractère parfois ludique, etc).

Parmi les outils à usage spécifique peuvent être mentionnés, à titre d'exemples relatifs à la sensibilisation du public, le recours à des supports utilisant des travaux d'artistes ou encore les concours dits "de modes de vie".

FICHE OUTIL N°1	
<b>SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INTERACTIF (WEB GIS)</b>	
Objectif (s) de la mise en œuvre de l'outil	Enregistrer les réactions du public en fonction de localisations particulières : le site Web interactif, construit à partir d'un système d'information géographique (SIG), permet de rattacher les commentaires du public à des emplacements géographiques ou à des points dans l'espace.
Phase(s) concernée(s) du processus de participation	Information du public, consultation du public, co-production de solutions, co-décisions : l'outil peut servir à différentes étapes d'un processus appelé "planification participative" ou "planification physique participative".
Description de l'outil	L'outil, en phase d'expérimentation, est dénommé LODERWeb ("Location Dependant Reaction"Web). Il est décrit sur le site <a href="http://cgi.girs.wageningen-ur.nl/cgi/education">http://cgi.girs.wageningen-ur.nl/cgi/education</a> . Cet outil (construit sur "Mook Technology" et "ARCVIEW IMS") dispose en particulier de vidéos donnant les instructions d'utilisation (utilisant le logiciel "Lotus - Screencam"). Ces instructions expliquent notamment les étapes à suivre pour fournir une réaction attachée à une localisation particulière.
Mis en œuvre	La méthodologie est développée en détail dans la thèse de doctorat soutenue par R. Kluskens à l'Université de Wageningen (Centre d'information géographique). La mise en œuvre de LODERWeb correspond à l'étape 6 de cette méthodologie (fourniture par les citoyens de réactions attachées à des localisations particulières). L'étape 7 consiste à définir des "zones problématiques" à partir de ces réactions et à proposer ces zones comme objet de discussion. ("The application of WebGIS in local participatory physical planning. Development of an interactive Web-site to inform and consult citizens about physical plans", Février 2000).
Variantes éventuelles	Les variantes sont créées par les différents plans et représentations géographiques numérisés qui peuvent être mobilisés par cet outil.
Exemples de mise en œuvre	Application à la conception d'une ville fictive de 23.000 habitants, dénommée Zwiule. Il s'agit d'un test expérimental virtuel qui porte sur le développement d'une nouvelle zone industrielle dans cette ville fictive

Source : R. Kluskens – Université de Wageningen.

FICHE OUTIL N°2	
<b>SITE WEB INTERACTIF (LAURÉAT "BEST ON THE WEB")</b>	
Objectif (s) de la mise en œuvre de l'outil	Réactiver le processus démocratique et la participation du public aux débats démocratiques. Ce site a été décidé en réaction à des taux de participation aux élections les plus bas du Danemark en 1997, dans le Jutland du Nord (Cette réalisation s'intègre à un projet plus vaste intitulé "Digital Administration Project").
Phase(s) concernée(s) du processus de participation	Information, recueil d'opinions, débat public.
Description de l'outil	Site web interactif, comportant : un forum de discussion, un calendrier des événements importants, un quizz permettant de gagner des prix, des pages d'informations, une fonction recherche (Voir : <a href="http://www.nordpol.dk">www.nordpol.dk</a> . Le choix du design, des couleurs et du graphique est fondé sur le souhait de créer une image sympathique, engageante, "qui ne va pas rebuter au premier clic").
Remarques sur la conception de l'outil	Le cahier des charges de ce forum électronique a été défini au cours de réunion de groupes avec des citoyens "adultes", des hommes politiques et de jeunes électeurs. Ces différents groupes ont défini leurs attentes vis à vis d'un site Web "représentant la démocratie dans le Jutland du Nord" Parmi ces attentes : les citoyens voulaient mieux connaître les hommes politiques et être impliqués dans le planning politique dès les étapes initiales du processus (Il ne s'agissait donc pas de créer un lieu où les officiels répondent aux citoyens, mais de permettre un débat ouvert entre citoyens et hommes politiques).
Retour d'expérience	23.000 visiteurs et 450 contributions au débat du 10.09 au 20.11.2001 ; lauréat du trophée "Best on the Web". Trois groupes d'utilisateurs ont été impliqués dans l'évaluation du premier prototype. Leurs réactions ont été utilisées pour reprendre certains éléments de conception du site. Une étudiante de l'Université d'Aalborg a préparé un dispositif d'évaluation, dont les résultats devaient être disponibles en Avril 2002. Parmi les observations préliminaires : une discussion animée a eu lieu avec de nombreuses contributions, le "chat" n'a par contre pas été très intéressant (beaucoup d'interventions peu sérieuses), le calendrier n'a pas été beaucoup utilisé par les hommes politiques (pour annoncer leurs réunions). Le fort taux de visite mesuré est attribué à un important travail de publicité à propos du site, et à des campagnes d'information à la radio, à la télévision, au cinéma, sur les bus, par la diffusion de posters, etc. L'élection du 20 novembre 2001, ultérieure à la mise en action du site, a connu un taux de participation en hausse par rapport aux précédentes.
Exemples de mise en œuvres	Le Jutland du Nord – Danemark est l'un des 14 comtés du Danemark (la population est de 500 000 habitants, répartie en 27 communes sur 6 000 km <sup>2</sup> ).

Sources : Ch. Andersen (Université de Aalborg), site [www.nordpol.dk/project](http://www.nordpol.dk/project).

FICHE OUTIL N°3	
<b>SITES WEB INFORMATIFS, ENQUETES VIA INTERNET</b>	
Objectif (s) de la mise en œuvre des outils	Informier le public sur le projet ; obtenir des réponses à différentes questions.
Description des outils	Utilisation du Web et de la messagerie électronique.
Retour d'expérience	<p><i>Sites Web informatifs</i></p> <p>Apport : peut atteindre un très large public avec de très grandes quantités d'informations, constitue une façon peu onéreuse de distribuer de longs documents.</p> <p>Difficultés éventuelles : beaucoup de personnes n'accèdent toujours pas au Web, trop d'informations et une conception inadaptée peuvent empêcher de trouver l'information désirée.</p> <p>Recommandations : faire simple (pour une navigation facile), organiser le site de façon logique, toujours le tenir à jour.</p> <p><i>Enquêtes via Internet</i></p> <p>Apport : permet de recueillir des avis de personnes qui n'assisteraient peut-être pas à une réunion, taux de réponse supérieur à celui de formes de communication plus classiques.</p> <p>Difficultés éventuelles : résultat non significatifs au plan statistique, peut demander du temps pour lire toutes les réponses, la portée géographique de l'enquête ne peut pas être contrôlée, résultats facilement biaisés.</p> <p>Recommandations : bien organiser l'espace pour les réponses (notamment pour ne pas générer des réponses plus longues que ce qui peut être géré).</p>
Exemples de mise en œuvre	<p><i>Sites Web informatifs</i></p> <p>Site relatif à la consultation sur la gestion de l'eau au Québec (<a href="http://www.bape.gouv.qc.ca/eau">www.bape.gouv.qc.ca/eau</a>), zone dédiée à la Direction de l'Eau du Ministère fédéral autrichien en charge de l'Environnement et de la Gestion de l'Eau (en construction), pages Web établies dans le cadre du groupe d'action "Baia Mare" (Baia Mare Task Force, BMTF) suite à la pollution accidentelle au cyanure du bassin de la Tisza. (Exemple : <a href="http://www.zpok.hu/cyanide">www.zpok.hu/cyanide</a> ).</p>

Sources : International Association of Public Participation, J. Bachmann WWF European Freshwater Program, K. Schwaiger (Ministère fédéral autrichien en charge de l'Environnement et de la Gestion de l'Eau, BMLFUW).

FICHE OUTIL N°4	
<b>OUTIL D'AUTO EVALUATION (SITE WEB, CENTRE DE FORMATION VIRTUEL)</b>	
Objectif (s) de la mise en œuvre de l'outil	Les principes et la démarche peuvent être intéressants pour évaluer tout processus impliquant une participation du public à des projets territoriaux. L'application réalisée vise à permettre aux villes ayant mis en place des Agendas 21 locaux de procéder à une auto-évaluation des effets de ces Agendas.
Phase(s) concernée(s) du processus de participation	Phase d'évaluation.
Description de l'outil	Technique innovante d'auto évaluation s'appuyant sur un site web et sur un centre de formation virtuel. Un manuel d'auto évaluation appliqué aux Agendas 21 locaux a été publié. (Voir : <a href="http://www.iclei.org/europe/lasala">www.iclei.org/europe/lasala</a> ).
Retour d'expérience	La méthode d'auto évaluation et la procédure d'utilisation dans le cas des Agendas 21 locaux a été évaluée. Cette évaluation figure dans le rapport final du projet dénommé LASALA, qui peut être demandée à l'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI), à l'adresse: <a href="mailto:iclei-europe@iclei-europe.org">iclei-europe@iclei-europe.org</a>
Exemples de mise en œuvre	Cette approche, appliqué à l'auto évaluation des effets des Agendas 21 locaux, a mobilisé 220 collectivités locales en Europe. Le lancement de cette opération d'évaluation a eu lieu en 2000. Les collectivités inscrites ont nommé un coordinateur de l'auto évaluation qui a reçu les informations et la formation par l'intermédiaire du centre de formation à distance. Les villes ont ensuite réalisé leur auto-évaluation. Puis l'équipe du projet a "évalué les auto-évaluations" (de janvier à juin 2001). Les "meilleures pratiques" ont été identifiées et font l'objet d'un document.

Source : International Council for Local Environmental Initiatives.

FICHE OUTIL N°5	
<b>OUTILS D'INFORMATION PASSIVE</b>	
Objectif (s) de la mise en œuvre	Informier le public (sans que celui-ci ait à effectuer une démarche particulière pour accéder à l'information).
Description des outils	Utilisation de supports classiques : radio, télévision, presse écrite, documentation dans des lieux publics, intervention dans des clubs ou devant des groupes déjà construits...
Retour d'expérience	<p><i>Télévision</i></p> <p>Apport : une partie du public prend le temps de regarder la télévision mais ne lit pas de documents écrits.</p> <p>Difficultés éventuelles : coût élevé, peu de possibilités d'évaluer l'impact sur le public.</p> <p><i>Communiqués de presse</i></p> <p>Apport : informe les médias des points forts d'un projet ; les termes même du communiqué sont souvent repris dans les articles.</p> <p>Difficultés éventuelles : réponse des médias souvent faible ; mauvaise exposition dans les journaux.</p> <p><i>Documentation dans des lieux publics</i></p> <p>Apport : information rendue disponible moyennant un coût faible ; peut encourager des réponses écrites (si des formulaires de réponses sont fournis).</p> <p>Difficultés éventuelles : les présentoirs dans les lieux publics sont le plus souvent mal utilisés par le public ; pas de garantie que les documents soient lus ; mal adapté pour communiquer sur des questions complexes.</p> <p>Recommandations : adopter des contenus simples et courts, une présentation visuellement attrayante sans être trop "commerciale" ; la présentation sous la forme "questions réponses" fonctionne bien.</p> <p><i>Intervention dans des clubs ou devant des groupes déjà constitués</i></p> <p>Apport : permet de contrôler le contenu ; la même présentation peut être faite devant plusieurs groupes.</p> <p>Difficultés éventuelles : les principales personnes concernées par le projet ne sont peut être pas dans ces clubs ou groupements ; le sujet peut être trop technique pour capter l'intérêt de l'auditoire.</p>

Source : International Association of Public Participation.

FICHE OUTIL N°6	
<b>OUTILS D'INFORMATION ACTIVE</b>	
Objectif (s) de la mise en œuvre	Informier le public.
Description des outils	Méthodes classiques permettant au public d'accéder à l'information, moyennant une démarche simple (appeler un numéro vert, se rendre dans un centre d'information ou à une opération porte ouverte, etc).
Retour d'expérience	<p><i>Numéro téléphonique "vert", personne – contact.</i></p> <p>Apport : contrôle et cohérence de l'information communiquée ; donne une image "accessible" ; dispositifs adaptés pour fournir une information à jour.</p> <p>Difficultés éventuelles : peut être inadapté pour répondre à certaines questions difficiles ; peut introduire une déformation entre les messages du public et ceux reçus par les responsables du projet.</p> <p>Recommandations : la personne qui répond (au numéro vert ou la personne-contact) doit être motivée et bien formée (sur la manière de répondre et sur le fonds).</p> <p><i>Centre d'information</i></p> <p>Apport : couverture médiatique lors de l'inauguration et lors de manifestations particulières ; support pour la formation des scolaires ; caractère permanent adapté à des actions impliquant le public dans la durée.</p> <p>Difficultés éventuelles : coût élevé (surtout si centre dédié uniquement au projet) ; accès limité à la population proche (sauf si le centre est mobile).</p> <p>Recommandations : prévoir un personnel suffisant pour recevoir des groupes ; utiliser des vidéos.</p> <p><i>Opération porte ouverte</i></p> <p>Apport : favorise la communication individuelle ou par petit groupe ; permet de mobiliser les responsables du projet (capables de répondre aux questions les plus difficiles) ; renforce la crédibilité du projet.</p> <p>Difficultés éventuelles : difficultés pour enregistrer les commentaires du public ; des opposants peuvent se manifester ; mobilise davantage de personnel qu'une réunion publique ; ne fournit pas nécessairement la possibilité de s'exprimer à tous ceux qui le souhaitent.</p> <p>Recommandations : demander aux visiteurs de remplir une fiche de commentaires ; être préparé à un afflux soudain de personnes ; prévoir des "stations à thème" (où 6 à 10 personnes peuvent se tenir en même temps).</p>

Source : International Association of Public Participation.

FICHE OUTIL N°7	
<b>RECUEIL DE COMMENTAIRES PAR ENQUETE OU ENTRETIENS</b>	
Objectif (s) de la mise en œuvre des outils	Recueil d'information et d'opinion auprès du public.
Description des outils	Méthodes classiques d'enquête (par téléphone ou par voie postale) et d'entretiens (individuels ou en petit groupe).
Retour d'expérience	<p><i>Enquête ou sondage téléphonique</i></p> <p>Apport : recueil d'avis auprès de personnes qui ne viendraient pas nécessairement à une réunion ; taux de réponse plus élevé que les enquêtes postales ; possibilité de validation statistique.</p> <p>Difficultés éventuelles : plus cher que les enquêtes postales ; risque de biais si les questions ne sont pas bien conçues.</p> <p>Recommandations : à utiliser en particulier pour obtenir des résultats statistiquement validés ; la conception du questionnaire et les entretiens doivent être faits par des professionnels.</p> <p><i>Enquête par voie postale</i></p> <p>Apport : recueil d'avis auprès de personnes qui ne participeraient pas à des réunions ; permet une exploitation statistique si nécessaire.</p> <p>Difficultés éventuelles : taux de réponses faible ; peut être coûteux pour obtenir de résultats statistiquement validés ; niveau de détail limité.</p> <p>Recommandations : la conception du questionnaire doit être faite par un professionnel ; fournir une enveloppe prépayée pour la réponse.</p> <p><i>Entretien individuel ou petit groupe</i></p> <p>Apport : permet de mieux comprendre les préoccupations du public ; permet d'apprendre comment mieux communiquer sur le projet ; peut permettre d'identifier des candidats potentiels pour représenter les citoyens dans le comité de projet.</p> <p>Difficultés éventuelles : temps important pour la prise de rendez-vous.</p> <p>Recommandations : l'interviewer doit avoir les qualités nécessaires.</p>
Exemples de mise en œuvre	Réalisation de sondages téléphoniques : auprès de participants sélectionnés par le Land de Berlin dans le domaine de la gestion de l'eau (1), par le Comité ZIP de Québec et Chaudière - Appalaches sur les attentes des populations concernant le Saint Laurent (2).

Sources : H. Hassein-Bey (Comité ZIP de Québec et Chaudière – Appalaches); International Association of Public Participation; P. Darkow (Land de Berlin).

**Notes relatives à la fiche "Recueil de commentaires par enquête ou entretiens" (fiche outil n° 7).**

- (1) Le sondage réalisé par le Land de Berlin est considéré comme particulièrement intéressant, d'une part en raison d'un taux de réponses élevé (40 % environ) et, d'autre part, parce que cette technique a permis aux personnes consultées de faire des propositions concrètes. Les responsables pensent qu'il faut mener ce type de sondages avec des interlocuteurs sélectionnés.
  
- (2) Le Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches a lancé une enquête afin de connaître la perception et les attentes de la population quant à la pratique d'activités et à la planification des accès et des aménagements en bordure du fleuve. Au cours des consultations publiques tenues par le Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches en Mars 1997, les participants ont en effet soulevé, parmi les priorités, la nécessité de mesurer la satisfaction actuelle et les attentes de la population concernant, d'une part, les accès du Saint-Laurent et, d'autre part, les activités pratiquées sur les rives.

Le Comité ZIP a donc entrepris, avec la collaboration du Département de recherche, d'enquête et de sondage du Collège Mérici et de plusieurs partenaires financiers, une étude sur les besoins de la population dans ces domaines. Menée auprès de 1.127 résidents des municipalités riveraines du 3 au 28 Février 1998, l'enquête a une marge d'erreur de 3 % pour un niveau de confiance de 95 %. Les répondants ont été interrogés, entre autres, sur leur connaissance et leur appréciation des accès publics au fleuve, les activités qu'ils pratiquent sur les berges, les aménagements qu'ils souhaiteraient ainsi que sur le rôle des organismes publics dans la mise en valeur "récréotouristique" des abords du fleuve. Les conclusions de l'étude ont été rendues publiques le 1<sup>er</sup> Juin 1999, lors d'une conférence de presse à laquelle ont assisté 250 personnes (représentants des médias, citoyens et acteurs socio-économiques de la région). Plusieurs projets décidés dans le cadre du Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) contribuent à répondre aux attentes exprimées à l'occasion de ce sondage.

FICHE OUTIL N°8	
<b>AUDIENCE PUBLIQUE</b>	
Objectif(s) de la mise en œuvre de l'outil	Présenter au public l'ensemble des éléments du dossier, répondre à toutes les questions ; recueillir des avis sous forme de rapports déposés devant la Commission et défendus par le dépositaire. La procédure répond à des exigences légales et permet d'enregistrer officiellement les dépositions.
Phase(s) concernée(s) du processus de participation	Ensemble du projet, mais plus particulièrement les phases de diagnostic et d'élaboration des solutions.
Description de l'outil	<p>Procédure en 2 phases : la première d'explication générale, de questions du public et de réponses des experts des différentes institutions concernées (1) , la deuxième de recueil des avis et des rapports.</p> <p>Dans le cas de la consultation sur l'eau au Québec, la consultation a duré 3 jours dans chacune des 17 régions (5 à 6 séances publiques à chaque fois). 370 mémoires ont été déposés et défendus devant la Commission. La totalité des documents était accessible et consultable simultanément dans 35 centres de consultations (bibliothèques municipales, hôtels de ville...) (2).</p> <p>Le budget de la commission était de 2 millions \$ CAN couvrant la logistique (transports, hôtels) et les salaires des occasionnels. (200 000 \$ CAN ont été ajoutés afin de dédommager les dépositaires des rapports).</p>
Retour d'expérience	<p>Dans le cas de la consultation sur la gestion de l'eau au Québec : importance du rôle de la Commission dans l'animation des débats ; transparence totale, très bonne écoute de l'ensemble des participants ; respect de l'ensemble des avis ; protection juridique des membres de la commission. Parmi les difficultés soulignées : la procédure accentue les oppositions ; elle peut être répétitive ; elle peut être aussi accaparée par certains individus (qui s'en servent comme tribune).</p> <p>Selon l'International Association of Public Participation, il s'agit d'un outil à éviter si possible (sinon il faut organiser au préalable des réunions informelles). Pour cette association, les audiences permettent une expression des points de vue sans entrave, mais ne favorise pas le dialogue et exacerbent les oppositions.</p>
Exemples de mise en œuvre	Consultation sur la gestion de l'eau au Québec (voir fiche).

Sources : A. Beauchamp, Environ-Sage Inc, président de la Commission chargée de la Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, R. Beaudet - BAPE - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et H. Marchand - BAPE.

**Notes relatives à la fiche "Audience publique" (fiche outil n° 8)**

- (1) Dans le cas des audiences menées au Québec, la première phase s'est déroulée en deux temps. Le BAPE a tout d'abord réalisé un document initial qui a permis de cadrer la démarche et de lancer les débats. De l'avis de certains, ce document "manquait de matière", et ne permit pas de renseigner au mieux le public sur les enjeux. Le ministère de l'environnement compléta ce document de base en réalisant un portrait de l'eau spécifique à chacune des 17 régions administratives qui fut mis en consultation. Ensuite, l'ensemble des ministères ayant juridiction dans le domaine de l'eau fut convoqué en séance afin de déposer les documents nécessaires, et de répondre aux questions du public. Deux niveaux de questionnement ont résulté de cette démarche :
- Un niveau global sur l'ensemble du Québec, où les problèmes de protection de la ressource en eau par l'exploitation privée furent au cœur des débats exportation d'eau souterraine ou de surface, privatisation des infrastructures publiques.
  - Un niveau concret et local concernant des problématiques spécifiques à chacune des régions : qualité de l'eau, risques sur la santé, risques liés aux sites d'enfouissement, à la production agricole...
- (2) La commission était constituée de 3 commissaires dont le président, de 2 analystes, d'un agent de planification, d'un agent d'information et de 11 experts.
- La problématique fut particulière dans les territoires conventionnés, c'est à dire les territoires du nord appartenant aux peuples autochtones Inuit et Cris, régions qui échappent à l'article 31 de la loi sur la qualité de l'environnement. Il fut donc nécessaire de mettre en place un protocole d'entente entre ces territoires et le gouvernement provincial afin de les intégrer à la consultation du BAPE.

FICHE OUTIL N°9	
<b>GROUPE D'ANALYSE DES ACTEURS</b>	
Objectif(s) de la mise en œuvre de l'outil	Obtenir une vision d'ensemble, la plus complète possible, des acteurs et experts dépositaires de connaissance ou expériences pertinentes ; décider de la place à accorder à leur contribution respective.
Phase(s) concernée(s) du processus de participation	Phase de lancement et début des autres phases. Pendant la phase de lancement, il s'agit de déterminer qui doit être impliqué dans le projet et avec quel degré de participation. Au début de chacune des autres phases, il s'agit de vérifier si les acteurs pertinents sont bien impliqués et si leur degré d'implication est adéquate. Le travail réalisé peut aussi servir de base pour le suivi et l'évaluation du projet.
Description de l'outil	Méthodologie de réflexion pouvant être mise en œuvre par un groupe d'une douzaine de personnes. Deux variantes sont proposées, qui peuvent être menées pour chaque phase spécifique du projet : Variante 1 : brainstorming et questions-clés (4 étapes) (1) Variante 2 : approche graphique (9 étapes) (2).
Retour d'expérience	Fourni une terminologie uniforme qui "lève les ambiguïtés". Cette analyse des acteurs constitue aussi le point de départ du plan de communication.  Recommandations : s'assurer que le groupe qui effectue cette analyse est suffisamment diversifié (mobiliser un groupe qui permet d'obtenir la totalité des points de vue à prendre en compte) ; attacher une attention suffisante au rythme d'avancement (pour pouvoir couvrir la totalité des points).  Se poser les questions suivantes : tous les soutiens et les opposants potentiels au projet ont-ils été inclus ? Y a-t-il tous les participants féminins ? De nouveaux groupes d'intérêt concernés sont-ils susceptibles d'apparaître pendant le projet ?
Exemples de mise en œuvre	Nombreux exemples depuis 20 ans : projets financés par les Institutions financières multilatérales dans les pays du sud, projets en Europe dans le secteur de l'eau, etc.

Sources : A. van den Hoek (consultante, Pays-Bas), Banque Interaméricaine de Développement (présentation de l'outil "Stakeholder analysis").

## **Notes relatives à la fiche "Groupe d'Analyse des Acteurs" (fiche outil n° 9)**

- (1) Description de la variante 1, en 4 étapes :
1. Choisir le leader de la discussion (le président).
  2. Mentionner différents points de vues à partir desquels le sujet peut être abordé : par d'exclusives, essayer de faire des regroupements, envisager 30 à 50 catégories (par exemple : alimentation en eau potable, réseau d'assainissement, administration, entreprises, consommateurs, politiques...).
  3. Indiquer le nom des personnes qui représentent les différentes catégories.
  4. Vérifier les résultats Y-a-t-il : une chaîne d'action, le groupe cible, l'organisation interne ?
- (2) Description de la variante 2, en 9 étapes :
1. Faire un "camembert" avec quatre parts : décideurs ; utilisateurs et parties prenantes ; ceux qui mettent en œuvre ; experts et personnes ressources.
  2. Faire des cercles concentriques pour indiquer le rôle de différentes sous-catégories : au centre l'équipe de projet, puis les personnes qui travaillent au projet en coopération avec l'équipe du projet, puis ceux qui seront consultés et réfléchissent au projet, puis ceux qui seront informés.
  3. Le leader explique les objectifs et le schéma.
  4. Faire un inventaire de tous les participants possibles (voir approche "brainstorming et questions clés")
  5. Ecrire les noms sur des papiers "post-it".
  6. Discussion avec le groupe du rôle des différents participants.
  7. Mettre les "post-it" sur le schéma.
  8. Faire la liste des personnes qui vont coopérer, être consultées, être informées.
  9. Faire un calendrier des 4 phases : démarrage, exploration; élaboration de solutions, mise en œuvre. Discuter de qui va être impliqué et comment.

**GROUPE DE "DIAGNOSTIC RAPIDE PARTICIPATIF"**

<p>Objectif(s) de la mise en œuvre de l'outil</p>	<p>Recueillir des informations et données pertinentes, à partir de différentes sources et en impliquant différentes catégories d'acteurs, afin d'établir une vision objective de la situation, en peu de temps. Cette technique a été développée pendant les années 1980 dans le cadre d'actions de coopération pour le développement, parce que les méthodes d'enquête formelle étaient inadaptées (trop longues, trop chères, fournissant souvent des informations peu adaptées pour la phase de mise en œuvre).</p>
<p>Phase(s) concernée(s) du processus de participation</p>	<p>Phase de diagnostic de la situation de départ</p>
<p>Description de l'outil</p>	<p>Application du principe de "triangulation" pour confronter et recouper les observations résultant de différents points de vue : différentes zones, différents groupes d'utilisateurs ou d'acteurs, différentes techniques de collecte des données (entretiens, observations, ateliers, analyse des documents disponibles...).</p> <p>Des recoupements des données résultant de ces différentes approches sont effectuées jusqu'à ce qu'une image cohérente apparaisse à propos de la situation existante. Plusieurs itérations de la démarche peuvent être effectuées.</p> <p>La méthode se focalise sur les problèmes-clés et est très sélective au niveau des informations collectées. Le principe est qu'il n'est pas nécessaire de tout savoir pour produire une analyse réaliste et utile.</p>
<p>Variantes éventuelles</p>	<p>Des variantes multiples de la technique de "Diagnostic Rapide Participatif" existent sous des appellations diverses (1). Une autre technique dite du "Carrousel" peut être apparentée à ces approches (2).</p>
<p>Retour d'expérience</p>	<p>R.Chambers insiste sur l'apprentissage ("Start, Stumble, Self-correct, Share") et sur les inconvénients à vouloir aller trop vite. Conseille d'utiliser des supports, diagrammes etc...</p> <p>Parmi les difficultés éventuelles soulignées par la BID : le risque de généraliser à partir d'observations trop limitées, le manque fréquent d'implication des femmes, l'oubli de s'appuyer sur un praticien expérimenté.</p>
<p>Exemples de mise en œuvre</p>	<p>Nombreux dans les pays du Sud (Chambers fournit une liste de 50 pays). Technique reprise pour des projets en Europe, en particulier la variante "Carrousel" aux Pays-Bas (3).</p>

Sources : RIZA, A. van den Hoek (Consultante, Pays-Bas), R. Chambers (Institute of Development Studies), Banque Interaméricaine de Développement, Banque Mondiale, STOWA.

**Notes relatives à la fiche "Diagnostic Rapide Participatif" (fiche outil n° 10)**

- (1) "Participatory Rural Appraisal" (en référence à des applications d'origine à des projets ruraux), "Relaxed and Participatory Appraisal" (en raison d'un caractère parfois ludique), "Participatory Learning and Action", etc. A noter, une variante avec supports de visualisation (pour cartographier, classer, etc) développée par la Banque Mondiale.
- (2) Selon les informations fournies par l'Institut néerlandais pour la gestion des eaux continentales et le traitement des eaux usées (RIZA), la technique dite du "Carrousel" s'applique dans de multiples situations dans le cadre d'ateliers. Son principe est simple : trois groupes discutent une même question. Ils se réunissent d'abord dans trois pièces différentes et écrivent leurs conclusions sur un tableau. Puis les groupes tournent, une personne restant auprès du tableau pour expliquer le contenu au groupe suivant. Les groupes "visiteurs" ajoutent leurs propres commentaires dans une couleur différente. Puis les groupes effectuent une nouvelle rotation. Il en résulte trois tableaux avec des textes en trois couleurs, de sorte que les principaux points de discussion sont automatiquement mis en évidence. Cette méthode permet d'identifier très rapidement les questions essentielles. Elle peut s'appliquer à toutes les étapes d'un processus de participation et est applicable avec le grand public.
- (3) La technique du Carrousel a en particulier été appliquée aux Pays-Bas dans différents projets relatifs à la gestion de l'eau : restauration de la Vecht (TU. Delft), Plan de gestion des eaux d'Amsterdam, Streekplan Brabant, projet Horstemeer...

FICHE OUTIL N°11	
<b>GROUPE "D'ÉVALUATION DES VALEURS DES CITOYENS"</b>	
Objectif(s) de la mise en œuvre de l'outil	La méthode d'évaluation des valeurs des citoyens ("Citizens Values Assessment", CVA) a pour but d'évaluer "objectivement et systématiquement" les valeurs qu'attribuent les citoyens aux différentes qualités de leur cadre de vie. L'idée sous-jacente est que les avis d'experts peuvent différer des perceptions des citoyens. Il s'agit d'un outil permettant d'introduire une différenciation sociale dans la connaissance et la mesure des impacts des projets.
Phase(s) concernée(s) du processus de participation	Phase préalable à la discussion, en vue de préparer les décisions. D'après les concepteurs de la méthode, celle-ci permet de fournir une information neutre et systématique, fondée sur les valeurs attribuées par les citoyens, ce qui offre des points de référence rationnels pour les prises de décisions.
Description de l'outil	<p>La méthode d'évaluation des valeurs des citoyens permet de prendre en compte les différents systèmes de valeurs relatifs à l'environnement et de montrer que ceux-ci peuvent mener à des préférences différentes.</p> <p>La méthodologie fait l'objet de sessions de formation en anglais de deux jours, sous la direction de Annelies Stolp du Ministère néerlandais des Transport, des Travaux Publics et de la Gestion de l'Eau. La méthode fera prochainement l'objet d'une soutenance de thèse de A. Stolp à l'Université de Leiden.</p>
Retour d'expérience	Il apparaît, selon les développeurs de la méthode, que les résultats ne sont pas influencés par les prises de position de tel ou tel groupe de pression.
Exemples de mise en œuvre	<p>Outil utilisé par le Ministère néerlandais des Transports, des Travaux Publics et de la Gestion de l'Eau. Le profil des valeurs attribuées par les citoyens a par exemple été utilisé pour évaluer les impacts possibles des différentes variantes de projets du Ministère, dans le cadre d'études d'impacts.</p> <p>L'outil a aussi été utilisé pour mieux appréhender la perception du risque d'inondation, ce qui a donné lieu à une publication intitulée "Risk Perception on Floods in the Netherlands : Outcomes of a Qualitative Research –Approach Called Public Valuation Analysis" (D. C. Vollering, A. Stolp).</p>
Remarque complémentaire	Les analyses par genre (masculin, féminin) s'efforcent de mettre en évidence les différences au niveau des attentes, des rôles et des valeurs. Elles ont été par exemple utilisées dans le cadre de projets de la Banque Mondiale, de projets aux Etats-Unis et peuvent être considérées comme une sous catégorie de la technique CVA.

Sources : A. Stolp, Ministère néerlandais des Transports, des Travaux Publics et de la Gestion de l'Eau.

FICHE OUTIL N°12	
<b>TABLE RONDE THEMATIQUE</b>	
Objectif(s) de la mise en œuvre de l'outil	Approfondir certains sujets auprès du public, en fournissant davantage de données techniques (élaboration de cahiers techniques).
Phase(s) concernée(s) du processus de participation	Dans le cas de la consultation sur la gestion de l'eau au Québec, les tables rondes thématiques se sont tenues entre les deux phases de l'audience publique, pour permettre au public d'élaborer ses rapports en ayant à disposition le plus d'éléments possibles.
Description de l'outil	L'organisation des tables rondes thématiques s'accompagne de l'élaboration d'un cahier technique. Les cahiers thématiques portent sur l'ensemble des sujets qui sont apparus prioritaires lors des premières parties d'audiences (les questions relatives à la santé figurent parmi les plus sensibles).
Retour d'expérience	Entre 40 et 100 participants ont été présents à chacune des 10 tables rondes thématiques tenues dans le cadre de la consultation sur la gestion de l'eau au Québec.  Une assistance technique auprès du public s'est révélée indispensable pour expliciter certains thèmes.
Exemples de mise en œuvre	Consultation sur la question de l'eau au Québec (voir fiche processus n° 7).
Variantes	Les "Sommets" sur des thèmes particuliers, mis en place au Québec, peuvent être considérés comme des variantes de groupes de réflexion thématique. Les conseils régionaux de l'environnement animent dans ce cadre des plates-formes sectorielles qui alimentent les sommets (voir fiche processus n° 10).

Sources : A. Beauchamp, Environ – Sage Inc - président de la Commission chargée de la Consultation publique sur la gestion de l'eau, R. Beaudet – BAPE – Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et H. Marchand – BAPE.

FICHE OUTIL N°13	
<b>CONFERENCE PROSPECTIVE</b>	
Objectif(s) de la mise en œuvre de l'outil	Etablir un consensus sur les orientations à long terme et sur les stratégies à adopter pour suivre ces orientations.
Phase(s) concernée(s) du processus de participation	Lancement du processus, cadrage général avant la réflexion sur les solutions.
Description de l'outil	<p>Les organismes consultés s'accordent pour considérer qu'une réunion ou conférence prospective doit durer environ 3 jours. Un des schémas classiques proposés est structuré en 5 tâches : revue du passé, exploration du présent, création de scénarios prospectifs, identification des éléments de consensus, préparation de plan d'actions.</p> <p>L'accent est notamment mis sur la mise en évidence des valeurs sous-jacentes à chaque scénarios et sur la prise en compte d'un large éventail de points de vue (non limité aux parties prenantes directement concernés). Le nombre des participants à de telles conférences est fréquemment de 60 ou 70 personnes (un plus grand nombre est cependant envisageable). L'horizon de réflexion est fixée de 5 à 20 ans.</p>
Retour d'expérience	<p>Apports : la recherche de consensus (dès le démarrage de la conférence) réduit les potentialités de conflits ; la tenue d'une conférence offre un potentiel d'émergence de nouvelles idées ; elle peut permettre une focalisation plus forte sur les opportunités que sur les problèmes.</p> <p>Difficultés éventuelles : exigeant en termes organisationnel ; la construction du consensus peut être laborieuse voire échouer ; les personnes ayant le pouvoir de décision doivent participer (il y a un risque de ré-émergence d'anciens conflits) ; il n'est pas garanti que les leaders ou les principales parties concernées soutiendront les orientations qui sortiront de la conférence.</p>
Exemples de mise en œuvre	Les informations recueillies ne font pas référence à des exemples d'application dans le cas de plans de gestion des eaux.
Variante	Atelier de scénarios : Selon Ib Clausen, les "ateliers de scénarios" sont applicables à la participation du grand public; ils demandent l'implication d'un animateur qui peut venir des administrations locales. L'atelier de scénario tenu à Kolding "a suscité l'enthousiasme, fourni de nouvelles idées et permis d'établir une plateforme commune pour la suite du processus".

Sources : Ib Clausen (ville de Kolding, Danemark), Banque Interaméricaine de Développement ("Future Research : A Consensus Building Approach to Project Design"), Center for Environment and Society ("Ideal Futures").

FICHE OUTIL N°14	
<b>ATELIER DE CONCEPTION PARTICIPATIVE DE SOLUTIONS</b>	
Objectif(s) de la mise en œuvre de l'outil	Impliquer le public, de façon interactive, dans la définition et la conception de plans et projets.
Phase(s) concernée(s) du processus de participation	Conception des solutions.
Description de l'outil	Ateliers pouvant impliquer l'utilisation de techniques multiples : "Quick Scan" (couplage des processus de conception et de participation), "Design Charrettes"(sessions intensives de conception), "brainstorming", "design interactif", "design workshops"...
Retour d'expérience	<p>"Quick Scan" (couplage conception/participation) : selon B. Enserink, la gestion de l'information est l'un des éléments clés qui doit être maîtrisé par le "facilitateur".</p> <p>"Design Charrettes" (session intensives de conception) : engendre des idées créatives, mais doivent être bien articulées avec l'ensemble du processus pour être utiles.</p> <p>"Design interactif" : selon J. Edelenbos cette technique demande l'implication d'un consultant spécialisé, coûte environ 100.000 € et nécessite 8 à 10 homme -mois pour sa mise en œuvre. Les principales conditions de réussites sont : le couplage du processus interactif informel avec le processus formel de prise de décision, une bonne gestion des connaissances et de l'information.</p> <p>"Design workshops" : P.S. Gerbrand van Seventer considère que ces ateliers fonctionnent mieux avec des participants sélectionnés qu'avec le grand public en général.</p>
Exemples de mise en œuvre	Développement d'un Eco-village dans la ville de Doetinchem aux Pays-Bas (Voir site <a href="http://www.doetinchem.nl/gemeente/wijnbergen">www.doetinchem.nl/gemeente/wijnbergen</a> ), projet relatif à la gestion de l'eau dans la province de Noord-Holland (Winbos), atelier environnement de la ville de Kolding au Danemark.

Sources : J. Edelenbos (Université Erasmus, Rotterdam), B. Enserink (Université Technologique de Delft), D.D'Hont (Région Flandres, Belgique), Ib Clausen (ville de Kolding, Danemark), P.S. Gerbrand van Seventer (Delfstoffen).

FICHE OUTIL N°15	
<b>SUIVI ET EVALUATION PARTICIPATIFS</b>	
Objectif(s) de la mise en œuvre de l'outil	Permettre une évaluation du projet par ceux qui sont le plus directement concernés (et non pas uniquement par les organisateurs à l'origine du projet). Il s'agit ici d'évaluer le projet et ses résultats (plan, etc) et non pas d'évaluer l'aspect participation du public.
Phase(s) concernée(s) du processus de participation	Phase d'évaluation.
Description de l'outil	<p>Cet outil diffère des méthodes de suivi et d'évaluation classiques pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le processus est conçu et géré non pas par les responsables du projet ou par un expert extérieur, mais par les parties concernées et par l'équipe du projet (souvent avec l'appui d'un "facilitateur").</li> <li>- Les parties concernées conçoivent et adaptent la méthode, elles collectent et analysent les données.</li> <li>- Les indicateurs sont définis par les parties concernées.</li> </ul> <p>Différents supports peuvent être utilisés pour la mise en œuvre de ce type de suivi-évaluation : des cartes (pour localiser les changements intervenus), des diagrammes de relations (entre groupes, institutions, etc), des matrices de scores (pour comparer les préférences et les résultats).</p>
Retour d'expérience	<p>La réussite de la démarche demande que soient impliqués des individus masculins et féminins, des organisations intermédiaires, (y compris des ONG), les entreprises privées concernées, les responsables institutionnels.</p> <p>L'exemple d'application de cette technique dans le cas du suivi et de l'évaluation des Agendas 21 locaux montre en particulier l'intérêt de cette approche au niveau de la définition des indicateurs de suivi et d'évaluation (les indicateurs choisis permettant parfois de mettre en évidence "des problèmes insoupçonnés").</p>
Exemples de mise en œuvre	Equipes de citoyens aux Etats-Unis ("Citizen learning teams") mises en place pour suivre et évaluer des programmes fédéraux ; suivi des Agendas 21 locaux au Royaume Uni.

Source : Institute of Development Studies (IDS Policy Briefing n°12).

FICHE OUTIL N°16	
<b>RESEAU D'OBSERVATION DES POISSONS D'EAU DOUCE (ROPED)</b>	
Objectif(s) de la mise en œuvre de l'outil	Permet de faire réaliser des observations par des scolaires (collecte de données, observations sur la distribution des espèces, la santé des individus, etc). Permet d'établir un système de surveillance précoce des problèmes et éventuellement d'orienter les recherches de la communauté scientifique (Rôle important de sensibilisation à l'environnement et à l'approche scientifique).
Phase(s) concernée(s) du processus de participation	Sensibilisation, mobilisation, diagnostic et mise en évidence de solutions.
Description de l'outil	<p>L'activité principale projet est constituée de sorties sur le terrain. Les étudiants et les enseignants capturent des poissons et en font l'observation (cécité, parasitisme, anomalies externes, etc). Dans le cas de l'exemple québécois, ces données sont ensuite transmises à la Biosphère qui en assure la diffusion auprès de la communauté scientifique (articles et conférences), de même qu'auprès du public (salles d'exposition et site Internet).</p> <p>Un protocole de contrôle qualité permet une validation des données recueillies (adultes accompagnateurs formés, biologiste présent lors des séances d'observations de terrain).</p> <p>Les enseignants participent à une journée de formation. Une "trousse de participation détaillée" les guide dans les différentes étapes de la réalisation du projet. Les participants ont également accès à l'expertise des conseillers scientifiques de la Biosphère (en particulier lors de leurs sorties sur le terrain).</p>
Retour d'expérience	Dans le cadre des activités du Centre "La Biosphère" : bonne implication des enseignants, recueil de données utiles pour les chercheurs, conséquences positives sur d'autres actions de participation du public (les enseignants participeront notamment ensuite aux Comités ZIP, voir fiche spécifique).
Exemples de mise en œuvre	Réseau "Observation" de "La Biosphère" au Québec. Les observateurs sont des élèves du secondaire et 25 institutions.

Sources : Th. Baribeau, responsable du réseau d'observation Active de la Biosphère.

FICHE OUTIL N°17	
<b>RESEAU SCOLAIRE D'ETUDE DE LA POLLUTION DE L'EAU, AUTRES RESEAUX</b>	
Objectif(s) de la mise en œuvre de l'outil	Evaluer la toxicité chimique et la pollution micro-biologique de l'eau, en faisant participer les élèves des écoles ; collecter des données utiles à des fins scientifiques ou d'élaboration de politiques (1).
Phase(s) concernée(s) du processus de participation	Sensibilisation, mobilisation du grand public, diagnostic.
Description de l'outil	Sortie sur le terrain avec utilisation de tests faisant appel à des produits qu'il est facile de se procurer. Dans le cas du réseau scolaire Aquatox 2000, ces tests, simples et peu coûteux, permettent d'évaluer la toxicité chimique et la pollution micro-biologique d'échantillons d'eau (2).
Variantes	<p>Le réseau "J'adopte un cours d'eau" consiste à observer le milieu naturel d'une rivière, à analyser certains paramètres de qualité de l'eau et à susciter l'action pour résoudre localement un problème environnemental. Il est destiné aux étudiants d'écoles situées à proximité de cours d'eau du bassin versant Grands Lacs/Saint-Laurent (au Canada ou aux Etats-Unis). Les deux volets de ce projet sont l'étude des macroinvertébrés benthiques et celle de la qualité de l'eau (3).</p> <p>"Projet H2O" : l'enseignant et ses élèves choisissent un ou plusieurs des thèmes : la filtration de l'eau, l'utilisation de l'eau, l'épuration de l'eau. L'élève fait des enquêtes, obtient des résultats. Ceux-ci sont inscrits dans une base de données sur le site Internet du <b>Projet H2O</b> (4).</p>
Exemples de mise en œuvre	<p>Le Réseau Aquatox 2000 mobilise les élèves de plus de 90 écoles au Canada, en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe.</p> <p>Les réseaux "J'adopte un cours d'eau" et "Projet H2O", mis en œuvre par le centre "La Biosphère".</p>

Sources : Th. Baribeau, responsable du réseau d'observation Active du Centre la Biosphère.

**Notes relatives à la fiche "Réseau scolaire d'étude de la pollution de l'eau, autres réseaux" (fiche outil n° 17).**

- (1) Dans le cas de réseau scolaire international "Aquatox 2000", les objectifs sont en particulier :
  - aider les écoliers à comprendre, grâce à des expériences scientifiques pratiques, l'importance de la protection des ressources en eau pour leur collectivité et pour la planète toute entière;
  - amener les élèves à penser à la protection de l'environnement, au développement durable ainsi qu'aux effets sanitaires et aux répercussions sociales de la qualité de l'eau, à l'échelle locale, nationale et internationale;
  - créer un réseau de jeunes chercheurs qui puissent communiquer par voie électronique et participer à des groupes de discussion sur les priorités et les problèmes environnementaux;
  - fournir aux enseignants l'occasion de mener à bien, avec leurs élèves, un projet pratique permettant d'aborder diverses disciplines scientifiques.
  
- (2) Mis au point et validés par WaterTox (réseau international de laboratoires d'étude de la qualité des eaux, financé par le CRDI ), les tests biologiques AQUAtox© font appel à des produits tels que : bulbes d'oignons, graines de laitue et organismes d'eau douce. Malgré leur simplicité, les bio-tests permettent aux élèves d'aborder divers domaines, dont la statistique, la botanique, la zoologie, la microbiologie, l'écologie, la géographie et la conception de protocoles d'expérimentation scientifique. Ce réseau a été mis en place conjointement par le Centre de recherche et de développement international (CRDI) et la Biosphère en 1998. La Biosphère coordonne, depuis l'automne 2001, le volet canadien d'AQUAtox© 2000.
  
- (3) Le volet qualité de l'eau consiste à étudier les caractéristiques physico-chimiques de l'eau (données sur la température, le pH, la turbidité, l'oxygène dissous, les coliformes et l'alcalinité). Par exemple, l'étude de l'oxygène dissous permet aux élèves de déterminer si la rivière peut supporter des truites ou des barbottes. La turbidité peut indiquer des déversements ou de l'érosion qui peuvent perturber l'équilibre écologique du cours d'eau. Les macroinvertébrés benthiques constituent un indicateur de la qualité environnementale globale d'un cours. À l'aide de documents et de grilles de prise de données développés par le Comité de Valorisation de la Rivière Beauport (CVRB) en association avec le Réseau ObservAction, les étudiants collectent les données dans un cadre scientifique. Les données recueillies sont ensuite transmises à la Biosphère qui en assure la diffusion. Les participants peuvent aussi identifier des pistes d'action pour améliorer et préserver la santé de leur cours d'eau...
  
- (4) Le réseau du projet H2O, mis en place par une collaboration avec le Centre de développement des applications de la micro-informatique à des fins éducatives (CDAME) et la Biosphère, bénéficie de l'appui financier de la Communauté urbaine de Montréal. Il s'adresse aux élèves du troisième cycle du primaire. Les enseignants qui inscrivent leur classe au Projet H2O bénéficient d'une journée de formation.

FICHE OUTIL N°18	
<b>VISITES DE TERRAIN</b>	
Objectif(s) de la mise en œuvre de l'outil	Observer et prendre connaissance d'informations détaillées sur la zone géographique concernée.
Phase(s) concernée(s) du processus de participation	Sensibilisation, diagnostic, mise en évidence de solutions.
Description de l'outil	Visite localisée sur des points particuliers, ou bien visite systématique de l'ensemble de la zone. Dans le cas de la gestion de l'eau, l'itinéraire peut par exemple suivre une rivière. Des supports, cartes et diagrammes notamment, permettent le recueil des commentaires et observations.
Retour d'expérience	<p>Cette technique permet en particulier de nouer des contacts sur le terrain avec des personnes-clés pour la réalisation du projet</p> <p>Difficultés éventuelles : Nombre de participants limité pour des questions de logistique ; peut attirer des opposants au projet.</p> <p>Recommandations : Bien évaluer le nombre de participants pouvant être géré et prévoir des solutions en cas de surnombre ; prévoir des sessions "questions-réponses" le long de l'itinéraire ; prévoir des démonstrations si possibles.</p>

Sources : Center for Environment and Society (Université d'Essex), International Association of Public Participation.

FICHE OUTIL N°19	
<b>OUTILS INFORMATIQUES DE TRAITEMENT DES REMARQUES DU PUBLIC</b>	
Objectif(s) de la mise en œuvre de l'outil	Recueillir les éléments contenus dans les rapports et documents déposés dans le cadre d'une consultation du public, ainsi que les commentaires effectués. Pouvoir gérer numériquement l'ensemble de ces éléments afin de les analyser puis les intégrer au rapport final.
Phase(s) concernée(s) du processus de participation	Dans le cas de la consultation québécoise, le logiciel a été utilisé pendant la phase de rédaction, après la deuxième phase de l'audience publique.
Description de l'outil	<p>Le logiciel est fourni par la société québécoise AGIR. Cette société a développé une nouvelle technologie en matière de repérage d'information, dont l'une des originalités concerne la technique de recherche par séquentiel indexé du langage. Le logiciel est appelé "Naturel" (Responsable commercial, Pierre-Paul Proulx, <a href="mailto:ppproulx@natquest.com">ppproulx@natquest.com</a>).</p> <p>Il s'agit d'un outil de requête classique : les mémoires numériques sont stockées sous forme de fichiers Word (les fichiers PDF semblent poser certains problèmes). L'outil bâti un index à partir de cette banque de documents. Le chargé de projet peut ensuite, à partir de mots clés, accéder aux documents où ces mots sont retrouvés par l'outil. (le lecteur est renvoyé directement aux endroits où les mots clés ont été repérés dans les documents). L'outil permet aussi de faire des traitements statistiques (récurrence d'apparition du terme, nombre de documents dans lesquels ils sont présent, etc).</p>
Exemples de mise en œuvre	A l'occasion de la consultation sur la gestion de l'eau au Québec, l'ensemble des 370 rapports (14 000 pages) déposés sous un format numérique a été intégré dans une base de données et exploité avec le logiciel "Naturel" de la société AGIR.
Retour d'expérience	Logiciel standard, qui n'a pas nécessité de modifications pour répondre aux besoins du BAPE: selon le responsable du projet au BAPE, il s'agit d'un logiciel d'utilisation facile qui ne nécessite pas de formation particulière et qui peut être recommandé. Pour en savoir plus, contacter Stéphane Moreau: <a href="mailto:stephane.moreau@bape.gouv.qc.ca">stephane.moreau@bape.gouv.qc.ca</a>

Sources : S. Moreau, R. Beaudet et H. Marchand – BAPE – Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, site [www.natquest.com](http://www.natquest.com).

**DEUXIEME PARTIE**

**PROCESSUS DE  
PARTICIPATION**

## *Introduction*

Les fiches ci-après ont pour objet de décrire des exemples de processus de participation du public dans le domaine de la gestion de l'eau. Dans le cadre de ces processus plusieurs des outils décrits précédemment ont été utilisés. Des éléments complémentaires de retour d'expérience sont ainsi fournis (les rubriques retenues pour les fiches sont : objectif(s) du projet/plan ; échelle géographique, période de réalisation, objectifs de la participation du public, participants , méthodes et outils utilisés, retour d'expérience).

Les fiches portent sur les projets ci-après :

- 1 - Plan d'Aménagement d'une Zone Inondable ( Projet Rijnwaarden, Pays-Bas)
- 2 - Elaboration du 4<sup>ème</sup> Document de Politique de l'Eau (Pays-Bas)
- 3 - Planification intégrée d'un ensemble de lacs (Veluwe, Pays-Bas)
- 4 - Gestion de l'eau sur les principales rivières de Rijn, Waal et Ijssel (Pays-Bas)
- 5 - Plan des eaux de Hilversum (Pays-Bas)
- 6 - Agendas 21 locaux avec volet sur la gestion de l'eau (Danemark)
- 7 - Bureau d'Audiences Publiques en Environnement, consultation sur la gestion de l'eau (Québec)
- 8 - Saint Laurent Vision 2000 (Québec, Canada)
- 9 - Comités ZIP, coordinateurs des Plans d'action et de réhabilitation écologique (Québec, Canada)
- 10 - Conseil Régional de l'Environnement (CRE, Québec)
- 11 - Centre Biosphère, Réseau d'observation Active (Canada).

Le choix de ces cas résulte du souhait d'illustrer l'utilisation des outils par des exemples relatifs au secteur de la gestion de l'eau, tout en tenant compte de la disponibilité des interlocuteurs capables de fournir des informations suffisamment complètes. Les informations relatives à deux autres cas danois ne figurent pas dans le présent rapport car des fiches, élaborées à la demande du groupe de travail européen sur la mise en œuvre de la Directive Cadre, ont été transmises directement aux membres de ce groupe européen. Il s'agit d'un projet impliquant les agriculteurs, en vue d'économiser l'eau et de réduire l'utilisation des engrais et des pesticides (Comté de Storstroem) et d'un projet visant à améliorer l'efficacité en terme d'utilisation de l'eau et des ressources naturelles par les entreprises.

FICHE PROCESSUS N° 1	
<b>PLAN D'AMENAGEMENT D'UNE ZONE INONDABLE (PROJET RIJNWAARDEN – PAYS BAS)</b>	
Objectif(s) du projet / plan	Elaboration d'un Plan d'Aménagement de Zone Inondable conciliant sécurité et environnement : mise en valeur des qualités écologiques de la rivière et élargissement de la capacité de débordement en cas de crue (1).
Echelle, district concerné	Le projet couvre une superficie d'environ 1000 hectares sur la Municipalité de Rijnwaarden et s'insère dans un projet transfrontalier (2).
Période	De 1997 à 2001
Objectifs de la participation du public	Impliquer le grand public et toutes les parties prenantes dès le démarrage du projet, tout en établissant clairement une distinction entre les acteurs dotés d'un pouvoir décisionnel et les acteurs dotés d'un pouvoir consultatif.
Qui participe ?	Les habitants, des agriculteurs, des entreprises, des associations, etc (3). En raison de l'importance des problèmes hydrauliques, le RIZA a été sollicité par les instances régionales de la planification pour diriger le processus de participation.
Méthodes et outils utilisés	Trois groupes ont été constitués (4). Ces groupes ont mis en œuvre différents outils : techniques de conception créatives, scénarios prospectifs notamment. Un Plan de communication a été défini (s'appuyant en particulier sur une newsletter trimestrielle, des messages à la radio et dans la presse écrite, des visites sur le terrain).
Retour d'expérience	La participation active des différents acteurs renforcé la sensibilisation aux atouts du milieu. Le groupe de projet a fondé ses décisions sur le consensus atteint. Sont apparus comme ayant contribué très positivement : les newsletters, les ateliers (utilisant des techniques créatives, et des techniques de réflexion à long terme), les visites sur site. N'ont eu qu'un apport limité : les registres dans les lieux publics, les campagnes d'information dans les médias.

Sources : M. Cals, consultante (directrice du projet Rijnwaarden pour le compte du RIZA), A. Boeklold – RIZA, P.S. Gerbrand van Seventer (Delfstoffen).

**Notes relatives à la fiche "Plan d'aménagement d'une zone inondable (Projet Rijnwaarden)" (fiche processus n° 1)**

- (1) Ce Plan s'intègre à la politique gouvernementale "De la place pour les rivières", initiée pour pallier les impacts du réchauffement climatique. Le projet entraînera la conversion de terres agricoles en terrains à vocation de loisir. Le site est riche en faune et en flore et attirait déjà 30.000 randonneurs et pêcheurs chaque année.
- (2) La ville de Rijnwaarden est située non loin du Rhin et de la frontière allemande. Le Plan s'insère dans le projet transfrontalier du "De Gelderse Poort" plus vaste (21.000 ha) et assez complexe (point hydrologique stratégique, multiplicité des acteurs et des niveaux de décision).
- (3) Les acteurs impliqués sont : huit exploitants agricoles représentés par leur syndicat, des entreprises d'extraction de sable et d'argile représentées par leurs fédérations, deux instances régionale et locale de gestion du Rhin (navigation et digues), l'association nationale de pêcheurs, le bureau des espaces verts, le canton allemand de Kreis Kleve ainsi que de nombreux acteurs privés (restaurants, terrains de camping etc.) et familles résidentes.
- (4) Les trois groupes sont : le "Groupe de projet" (pouvoir décisionnel) formé de toutes les instances concernées de par leur fonction ou leur implication financière, le "Groupe consultatif" formé des organisations concernées par le projet à d'autres titres, le "Groupe de travail" réunissant des experts de diverses disciplines (y compris experts en communication). Le groupe de travail était en particulier responsable du plan intégré au niveau des étapes suivantes : recherche et recueil des données, perspectives et vision, planification et conception.

FICHE PROCESSUS N° 2	
<b>ELABORATION DU 4<sup>EME</sup> DOCUMENT DE PLANIFICATION DE LA POLITIQUE DE L'EAU (PAYS-BAS)</b>	
Objectif(s) du projet / plan	Mise en place d'une démarche participative en vue de l'élaboration du 4 <sup>ème</sup> Document de Planification de la Politique Nationale de l'Eau. Deux projets parallèles ont été initiés. Le premier projet, réalisé sous la direction de deux instituts de recherche (RIZA et RIKZ) était à vocation de recherche et de recueil d'informations scientifiques et techniques. Le deuxième projet réalisé, sous la direction du Ministère des Travaux Publics et de la Gestion de l'Eau, était destiné à formuler les grandes lignes du 4 <sup>ème</sup> Document de Planification.
Echelle, district concerné	Document de niveau national, engendrant des participations à différentes échelles.
Période	Octobre 1995 à Novembre 1998 (publication de la version finale du 4 <sup>ème</sup> Document de Planification).
Objectifs de la participation du public	Mettre l'accent sur une ouverture précoce à la participation, contrairement à la démarche adoptées lors du 3 <sup>ème</sup> plan.
Qui participe ?	De novembre 1995 à mai 1996, l'équipe de projet a organisé six forums de discussion de niveau national (présidés par une personnalité indépendante), douze réunions à l'échelle régionale et provinciale, ainsi que des réunions régionales destinées uniquement aux agences gouvernementales.
Méthodes et outils utilisés	Navettes de documents écrits, envoi de commentaires par écrit entre les réunions.
Retour d'expérience	Un total de 2.500 personnes a participé aux réunions ; 140 commentaires ont été envoyés par les ministères, les agences de l'eau, les instances régionales et municipales, des associations environnementales ainsi que plusieurs groupes d'intérêt privés. Le grand public a cependant relativement peu participé. Les réactions des participants, y compris les réactions négatives, ont été publiées dans un rapport. Les participants se sont déclarés satisfaits des opportunités de participation, même si le processus a été, à certains moments, "rejeté" par les instances politiques et administratives.

Source : P. Hofman, chercheur au Centre pour les Technologies Propres et la Politique Environnementale de l'Université de Twente.

FICHE PROCESSUS N° 3	
<b>PLANIFICATION INTEGREE D'UN ENSEMBLE DE LACS (VELUWE – PAYS BAS)</b>	
Objectif(s) du projet / plan	Introduire davantage de cohérence dans la gestion des eaux. (Ensemble de lacs dépendant de différentes collectivités territoriales ayant souvent des intérêts conflictuels).
Echelle, district concerné	20 collectivités locales et régionales concernées.
Période	Plan lancé en 1996 par le Ministère des travaux publics et de la gestion des eaux.
Objectifs de la participation du public	Développer un plan de grande qualité, réaliste et largement accepté.
Qui participe ? Méthodes et outils utilisés	<p>Participants : différentes collectivités, des ONG (ou groupements d'intérêt), des particuliers. Plusieurs structures ont été constituées : "steering-committee", "initiative groups", équipe de projet (composée de personnel du ministère dans une structure indépendante, installée dans des locaux indépendants du ministère, ayant son propre logo et travaillant de façon autonome).</p> <p>La phase de lancement a notamment permis l'élaboration d'un document fixant les points d'accord entre les parties prenantes.</p> <p>Le diagnostic a été établi au cours de 8 ateliers, au cours desquels 400 questions et enjeux ont été mentionnés.</p> <p>Les ateliers de préparation des solutions ont mobilisé 170 participants. Ils ont mis en œuvre des techniques de stimulation des discussions par visualisation (dessins de BD) et de créativité (représentations artistiques, "brainstorming", conception par SIG, analyse d'impacts).</p> <p>La mise en œuvre a été définie par 8 groupes de travail.</p>
Retour d'expérience	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 ans ont été nécessaires pour le lancement du projet</li> <li>- Les responsables locaux sont enthousiastes (acceptent de partager le coût des 38 mesures décidées). Une partie des solutions adoptées sont à long terme, mais des actions sont aussi prévues pour être mises en œuvre à court terme.</li> <li>- L'apport des ONG est souligné : il a amélioré la qualité du plan.</li> <li>- Multiples apports au niveau de l'organisation du processus (1).</li> </ul>

Source : A. Van den Hoeck, consultante.

**Notes relatives à la fiche "Planification intégrée d'un ensemble de lacs (Veluwe)" (fiche processus n° 3)**

- (1) Parmi les leçons résultant de cette expérience : il y a nécessité de bien définir les conditions préalables au processus de participation, il faut donner une orientation générale du processus avant de démarrer les ateliers ; il faut faire attention au temps nécessaire pour gérer de grandes quantités d'informations ; la présence des responsables publics pendant les ateliers est utile car ils peuvent faire part de leur rôle et des dilemmes auxquels ils doivent faire face ; il est très important que l'équipe du projet soit indépendante.

FICHE PROCESSUS N° 4	
<b>GESTION DE L'EAU SUR LES PRINCIPALES RIVIERES DE RIJN, WAAL ET IJSSEL (PAYS -BAS)</b>	
Objectif(s) du projet / plan	Développer une approche permettant d'un débit excédentaire de 16.000 m <sup>3</sup> /s (jusqu'en 2015), puis de 18 000 m <sup>3</sup> /s ou plus ultérieurement (application de la politique dite "de la place pour les rivières").
Echelle, district concerné	Les projets ont été lancés par des bureaux régionaux du Ministère des travaux publics et de la gestion de l'eau.
Période	A la mi-2000, en attente du feu vert du gouvernement pour ces projets (attente des résultats d'une étude nationale sur la "gestion de l'eau au 21 <sup>ème</sup> siècle").
Objectifs de la participation du public	Objectif de coopération étroite entre tous les niveaux de l'administration et les acteurs concernés (auparavant, les bureaux régionaux du ministère faisaient les études et conseillaient les autres niveaux).
Qui participe ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe d'experts et de représentant d'ONG (trois groupes de travail ont abordé les thèmes : débit et usage des eaux, utilisation du sol ; questions juridiques et administratives ; communication).</li> <li>- Gestion d'ensemble par un "steering commitee".</li> </ul>
Méthodes et outils utilisés	Interviews (notamment pour définir la manière de procéder), brochures pour informer des progrès de la démarche et des résultats, 2 colloques (le premier à l'attention des "officiels" et le second à l'attention des ONG et des citoyens intéressés), soirées d'informations, un film remplaçant la gestion de l'eau dans une perspective historique, conférence en petits groupes (en particulier avec des agriculteurs).
Retour d'expérience	<p>Création de relations de qualité et d'une "atmosphère de confiance", de sorte que les participants souhaitent poursuivre la démarche. Elaboration de solutions alternatives de gestion de l'eau.</p> <p>L'implication des ONG n'est intervenue qu'après une analyse approfondie des problèmes et la définition de grandes options de gestion des eaux. Avec du recul, il apparaît souhaitable que cette implication intervienne plus tôt.</p>

Source : A. van den Hoek, consultante.

FICHE PROCESSUS N° 5	
<b>PLAN DES EAUX DE HILVERSUM (PAYS-BAS)</b>	
Objectif(s) du projet / plan	Plan intégré définissant la politique relative à la gestion et à l'utilisation de l'eau dans la ville. Le plan existant rencontrait des oppositions, des problèmes complexes restaient à résoudre. Ces problèmes résultent notamment d'un partage des responsabilités entre la province (pour les eaux souterraines) et différentes autres entités (pour les eaux de surface).
Echelle, district concerné	La municipalité de Hilversum.
Objectifs de la participation du public	Nécessité de dépolitiser la situation et de parvenir un plan durable de haute qualité.
Qui participe ?	Equipe de projet formée par la municipalité, mise en place d'un "steering committee" (comité d'orientation) élargi (regroupant la municipalité et les autres autorités locales et organisations impliquées), interaction par consultation des groupes et organisations concernées (25 au total).
Méthodes et outils utilisés	Sessions de discussion par thème, séquences de fourniture d'information, soirées de consultation.
Retour d'expérience	Des solutions non uniquement techniques ont été trouvées, une attention renforcée a porté sur l'origine des problèmes, les conflits de pré-éminence ont été "mis en veilleuse", un soutien général est apparu au plan définitif.  La démarche a mis en évidence les avantages d'un processus bien structuré, portant une attention adéquate aux niveaux et modalités de participation des différentes parties prenantes.

Source : A. van den Hoek, consultante.

FICHE PROCESSUS N° 6	
<b>AGENDAS 21 LOCAUX AVEC VOLET SUR LA GESTION DE L'EAU (DANEMARK)</b>	
Objectif(s) du projet / plan	Mise en place d'Agendas 21 locaux comportant un volet relatif à la gestion de l'eau (56 % des Agendas ont un volet relatif à la gestion des eaux souterraines et de l'eau de boisson, 33 % un volet relatif à la protection des rivières et 48 % à la gestion des déchets et des eaux usées) (1).
Echelle, district concerné	Les Agendas 21 locaux sont mis en place à l'échelle des comtés (14 au Danemark) et des municipalités (275). En 2001, 75 % des comtés et des municipalités, représentant 87 % de la population du pays, étaient engagés dans une démarche d'Agenda 21 (ce qui place le Danemark aux tous premiers rangs pour la mobilisation des collectivités territoriales).
Période	Depuis 1994.
Objectifs de la participation du public	La participation du public est un aspect essentiel des Agendas 21 locaux (idée d'impliquer davantage les citoyens dans l'élaboration de stratégies et d'actions en faveur du développement durable).
Qui participe ?	Une analyse détaillée de la fréquence de participation de différentes catégories de population est disponible pour les années 1998 et 2001. Cette analyse montre en particulier que les militants individuels et les groupes de défense de l'environnement sont les plus actifs (2).
Méthodes et outils utilisés	Une analyse de la fréquence d'utilisation de différentes méthodes d'implication du public est disponible pour les années 1998 et 2001. Le recours à différentes modalités de réunion est la forme la plus fréquente. On notera aussi la montée en puissance d'internet (3). La mobilisation du public est de plus en plus souvent appuyée par des soutiens financiers (4).
Résultats, retour d'expérience	Les villes les plus importantes sont celles qui ont eu les démarches les plus approfondies.

Sources : Ib Clausen (ville de Kolding) ; enquêtes effectuées pour le Ministère de l'environnement sur la situation des Agendas 21 locaux au Danemark en 1998 et 2001.

### Notes relatives à la fiche "Agendas 21 locaux avec un volet gestion de l'eau" (fiche processus n° 6)

(1) Les projets et activités lancés dans le cadre des Agendas 21 se répartissent au Danemark de la façon suivante ( % calculés par rapport au nombre total d'agendas 21, réponses multiples possible) :

	Nombre		%	
	2001	1998	2001	1998
Changement des modes de consommations et des modes de vie	99	78	45,8	39,0
Activités en faveur de la santé et de la qualité de la vie	62	48	28,7	24,0
Quartiers durables	74	50	34,3	25,0
Protection de l'atmosphère et qualité de l'air ambiant	61	47	28,2	23,5
Développement des énergies renouvelables et maîtrise des consommations d'énergie	85	74	39,4	37,0
Reforestation et protection des forêts	46	40	21,3	20,0
Agriculture soutenable	19	23	8,8	11,5
Protection de la diversité biologique	57	46	26,4	23,0
Protection de la mer	66	51	30,6	25,5
Protection de la qualité des eaux souterraines et des eaux de boisson	120	96	55,6	48,0
Protection des lacs et des rivières	82	64	38,0	32,0
Réduction de l'utilisation des produits toxiques et gestion des déchets dangereux	84	69	38,9	34,5
Gestion des déchets solides et des eaux usées	104	64	48,1	32,0
Développement d'éco-entreprises et coopération sur les technologies propres avec les entreprises	62	42	28,7	21,0
Eco-tourisme	34	21	15,7	10,5
Education et sensibilisation sur l'Agenda 21	88	75	40,7	37,5
Autres	15	16	6,9	8,0

(2) En 1998 et en 2001 la fréquence de la participation des différentes catégories de population était la suivante (% du nombre total d'Agendas 21 locaux) :

	Participant activement (%)		Participant un peu (%)		Ne participant pas (%)	
	2001	1998	2001	1998	2001	1998
Enfants de moins de 15 ans	5,1	3,5	29,2	19,0	63,4	77,5
Jeunes de 15 à 25 ans	0,5	0,5	19,4	20,0	77,8	79,5
Militants individuels	36,1	32,5	28,7	25,0	32,9	42,5
Immigrants ou minorités ethniques	0,0	0,0	6,9	2,0	90,7	98,0
Chômeurs	0,5	1,0	13,0	12,0	84,3	87,0
Handicapés	0,5	0,0	6,5	4,5	90,7	95,5
Groupe environnementaux	19,9	24,0	34,7	32,0	43,1	44,0
Groupes à intérêt thématique	14,8	13,5	29,2	21,0	53,7	65,5
Associations locales	9,3	7,0	26,4	20,0	62,0	73,0
Associations de locataires	2,8	6,5	22,2	22,5	72,7	71,0
Associations de propriétaires	0,9	1,5	15,7	18,0	81,0	80,5
Industrie, Commerces, Services	3,2	3,0	26,4	26,0	68,1	71,0
Agriculture et Sylviculture	3,7	2,5	18,1	18,0	75,9	79,5
Syndicats	0,5	0,5	13,0	15,0	84,3	84,5
Clubs sportifs	1,4	1,0	15,3	13,5	81,0	85,5
Recherche, Education, Education populaire	1,4	2,5	18,1	16,0	78,2	81,5
Autres	1,9	3,0	6,0	4,5	0,5	15,5

Note : en cas de non réponse, comptabilisation dans la catégorie "Ne participant pas".

(3) Pour les années 1998 et 2001, le tableau ci-après indique le nombre d'Agendas 21 ayant eu recours à différentes modalités de mobilisation et de participation du public (en nombre et en % du nombre total d'Agendas) :

	Nombre		%	
	2001	1998	2001	1998
Réunion publique à l'échelle de la Commune ou du Comté	94	77	43,5	38,5
Réunion publique concernant des zones spécifiques	51	33	23,6	16,5
Réunion avec des invitations spécifiques d'ONG et de personnalités	111	105	51,4	52,5
Réunion avec un forum environnemental	82	60	38,0	30,0
Information par la presse locale	107	95	49,5	46,0
Information par la TV ou la radio locale	35	26	16,2	13,0
Information par internet	79	21	36,6	10,5
Distribution à domicile de brochures, de lettres, de questionnaires, etc...	58	60	26,9	25,0
News-letter sur l'Agenda 21	26	-	12,0	-
Information par l'intermédiaire d'un centre dédié à l'environnement	24	19	11,1	9,5
Education (écoles, cercles d'études, éducation populaire, etc...)	63	51	29,2	25,5
Mobilisation active ("Active ou Treach")	30	27	13,9	13,5
Salon de l'environnement, exposition, semaine de l'environnement etc...	73	53	33,8	26,5
Soutien financier aux initiatives citoyennes	86	63	39,8	31,5
	48	35	22,2	17,5

(4) En nombre et en % du nombre total d'Agenda 21, fréquence de la mobilisation de moyens financiers spécifiques :

	Nombre		%	
	2001	1998	2001	1998
Information à l'attention du grand public sur l'Agenda 21 local	107	87	49,5	43,5
Information à l'attention des entreprises sur l'Agenda 21 local	42	25	19,4	12,5
Financement d'activités à l'initiative des citoyens dans le cadre de l'Agenda 21 local	88	71	40,7	35,5
Formation et préparation du personnel administratif	71	60	32,9	30,0

FICHE PROCESSUS N° 7

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT, CONSULTATION SUR LA GESTION DE L'EAU (QUEBEC)**

Objectif(s) du projet / plan	Consulter l'ensemble de la population québécoise sur les grandes orientations à donner à la nouvelle politique de gestion de l'eau (1).
Echelle, district concerné	Ensemble du Québec.
Période	Mandat du 15 Mars 99 au 15 Mars 2000, prolongé au 1 <sup>er</sup> Mai 2000.
Objectifs de la participation du public	Synthétiser les enjeux liés à la gestion de l'eau et soulever tous les problèmes, dans le but d'élaborer une politique de gestion de l'eau.
Qui participe ?	Dans le cadre du mandat confié au BAPE (2), l'ensemble des citoyens souhaitant exprimer leur opinion et l'ensemble du monde associatif (intervention en audience publique ou dépôt d'un rapport auprès de la Commission).
Méthodes et outils utilisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Audiences publiques en 2 phases (143 séances publiques durant lesquelles 370 mémoires ont été déposés et 14 000 pages retranscrites).</li> <li>- 11 tables rondes thématiques (portant sur l'ensemble des sujets qui sont apparus prioritaires lors des premières parties d'audiences).</li> <li>- Outil informatique de traitement et d'extraction des remarques du public (voir fiche outil).</li> <li>- Aides financières à la réalisation des rapports (ce qui a favorisé la qualité des mémoires déposés).</li> </ul>
Retour d'expérience	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport du BAPE sert actuellement de base à l'élaboration de la future politique de l'eau au Québec.</li> <li>- Forte participation, aspect opérationnel des propositions.</li> <li>- Manque de moyens pour communiquer davantage et sensibiliser population avant les séances (promotion audiovisuelle).</li> <li>- Nécessité d'élaborer un meilleur document de base, d'accroître la participation des organismes de recherche et de l'université (3).</li> <li>- CD Rom disponible, sur lequel figurent les 3 tomes du rapport de la Commission, les 10 cahiers techniques, les documents déposés, les noms des participants, etc.</li> </ul>

Source : A. Beauchamp, Environ – Sage Inc - Président de la commission chargée de la consultation sur la gestion de l'eau, site [www.bape.gouv.qe.ca/eau](http://www.bape.gouv.qe.ca/eau).

**Notes relatives à la fiche "Bureau d'Audiences Publiques en Environnement, consultation sur la gestion de l'eau au Québec" (fiche processus n° 7)**

- (1) Parmi les raisons de la consultation, un mécontentement de la société civile sur la problématique de la gestion de l'eau existait depuis plusieurs années (Impression de complaisance vis-à-vis du secteur privé, notamment sur les thèmes de l'exportation massive de l'eau et de la privatisation des infrastructures publiques). Le gouvernement a donc engagé une réflexion générale confiée au ministère de l'environnement (qui était en concurrence avec le ministère des ressources naturelles). Le ministère confia cette mission au BAPE, dont l'indépendance en effraya beaucoup.
- (2) Bureau d'Audiences Publiques en Environnement (BAPE). Le mandat confié au BAPE dans le cadre de la consultation sur la gestion de l'eau diffère fondamentalement des mandats classiques du BAPE (où il est considéré comme juge de la pertinence des projets sur les aspects environnementaux, sociaux et économique). Ici, le rôle du BAPE fut d'avantage celui d'animateur des débats.

Dans tous les cas, les rapports de la Commission ne sont que consultatifs. Cette particularité est la contrepartie de la liberté accordée au BAPE et à ces commissions, et à la réelle transparence et indépendance du BAPE. La commission peut tout dire, peut convoquer n'importe quel service de l'état, peut intégrer les avis déposés dans les rapports, à l'instar d'un tribunal.

Si son pouvoir était décisionnel, sa liberté de parole en serait plus restreinte... On peut comparer cette situation avec le SDAGE dont la portée juridique apporte un certain nombre d'avantage comme nous le montre la jurisprudence maintenant disponible, mais lors des concertations, c'est peut-être cette portée juridique qui a poussé les usagers à négocier des niveaux de contrainte les plus bas possibles (pour ne pas bloquer un développement économique ultérieur). Sans portée juridique, on peut imaginer que le SDAGE aurait pu, dans sa rédaction, être plus contraignant.

En dépit de son rôle uniquement consultatif, la reconnaissance et la crédibilité du BAPE dans l'ensemble de la population et du monde politique québécois le rend difficilement contournable : un avis du BAPE, une fois rendu public, est accessible par tout un chacun : Si le gouvernement décidait de ne pas en tenir compte, il s'exposerait au mécontentement de son électorat.

- (3) Le taux de mobilisation de la part de la société civile québécoise fut particulièrement élevé: dans chaque document produit par le BAPE sont fournies les données statistiques sur le degré de participation : nombre de participants en phase 1 (information) et phase 2 (dépôt des mémoires), nombre de séances, nombre de rapports déposés, etc.

Selon le Président de la commission, il aurait cependant été possible de mieux faire si des moyens supplémentaires avaient été alloués.

Les points d'amélioration auraient pu être notamment la constitution d'un document de base plus étoffé et mieux documenté afin d'enrichir les débats. Pour cela, des études complémentaires auraient dû être menées. De plus, il aurait fallu mobiliser les universités, les CEGEP, les organismes de recherches sur ce thème afin qu'ils puissent contribuer davantage au débat en approfondissant l'expertise.

De même, il aurait été nécessaire de développer le débat public (faire davantage la promotion des audiences, faire participer le président à des émissions télévisées, et également de faire un passage préliminaire dans les lieux d'audience afin de préparer la population et lui laisser ainsi davantage de temps pour préparer ses mémoires.

D'autre part, les nombreux aspects juridiques et judiciaires inhérents à cette procédure empêche l'utilisation à grande échelle des nouvelles technologies. En effet, l'audience étant considérée comme un tribunal, tout doit y être consigné : un forum Internet ou une "foire aux questions" ne pouvaient pas rentrer dans le cadre de la procédure. De plus, les requérants doivent être identifiés, tout comme les répondants à titre d'experts. Cependant, des expériences de vidéo-conférences ou de reprises de questions d'internautes en séance ont été entreprises.

Dans le cadre plus spécifique de la consultation sur la gestion de l'eau, un "tamisage" préalable des questions aurait été nécessaire (par exemple via des courriers électroniques ou des rencontres de planification pour préciser les questions). De plus, le nombre de centres de dépôt des documents pourrait ainsi être réduit au profit des sites internet, comme l'atteste la forte fréquentation du site de la commission.

D'autres formes de travail pourraient également être explorées comme des conférences, des ateliers, des sessions de travail, des forum internet, voir même des débats télévisés, ce qui implique, comme nous l'avons vu, une modification de la loi et des procédures. La part du rôle d'animateur des débats par rapport au rôle d'arbitre de la part de la commission reste également à définir sur ce type de consultation.

**SAINT LAURENT VISION 2000 (QUEBEC, CANADA)**

Objectif(s) du projet / plan	Mise en place d'un plan de gestion du fleuve Saint Laurent, en concertation avec l'ensemble des partenaires : secteur privé, universités, centres de recherches, organismes non gouvernementaux, communautés riveraines(1).
Echelle, district concerné	Il ne s'agit pas du bassin versant, mais uniquement du linéaire du fleuve (de la frontière des USA jusqu'à l'Atlantique) et du fjord du Saguenay.
Période	Première phase : Juin 1988 à Avril 1993. Deuxième phase : Avril 1993 à Juin 1998. Troisième phase : Juin 1998 à aujourd'hui.
Objectifs de la participation du public	Lors de la deuxième phase du Plan d'action, la mise sur pied du programme "Zones d'intervention prioritaire" (ZIP) et de ses dix comités ZIP a permis à plus de 2 000 personnes de se concerter en vue de définir des champs prioritaires d'intervention à l'échelle locale (2).
Qui participe ?	Participation de la société civile au sein des comités ZIP, des groupements associatifs et consultation publique des populations concernées sur chaque projet communautaire.
Méthodes et outils utilisés	Les PARE (Plan d'action et de réhabilitation écologique): il s'agit de plans d'action concertés, établis par les communautés riveraines, pour fixer les priorités des actions de protection du fleuve (Voir fiche processus n° 9). La structure "Stratégies Saint Laurent" assure la liaison entre le comité ZIP et les gouvernements pour mettre en œuvre ces actions (3) .
Retour d'expérience	Résultats probants sur la qualité du fleuve et importantes retombées économiques et scientifiques. Les PARE ont permis de lancer une centaine de projets communautaires issus des ZIP (financés et exécutés, depuis 1994, grâce au programme Interactions communautaires) : décontamination, programme de dépollution, de protection des écosystèmes, des zones humides...

Source : J. Burton, conseiller scientifique au Centre Saint Laurent.

## **Notes relatives à la fiche "Saint Laurent Vision 2000" (fiche processus n° 8)**

(1) Le Plan d'action Saint Laurent Vision 2000 (SLV 2000) est né en 1988 d'une entente entre les gouvernements du Canada et du Québec sur la gestion du fleuve Saint Laurent. Au départ, l'objectif du plan d'action était de coordonner l'ensemble des instances gouvernementales impliqués dans la gestion du fleuve (ministères environnement, transport, pêche, patrimoine, faune, santé...), et ce aux deux niveaux du gouvernement. Le plan devait être réalisé sur 5 ans (88-93). En 93 a donc été lancée la phase II, jusqu'en 98. Depuis cette date, le plan en est à sa phase III.

Dès le départ a été créée, pour mettre en œuvre le plan d'action SLV 2000, une structure de gestion participative relativement complexe, constituée de plusieurs comités :

- Le comité de gestion de l'entente (CGE), constitué de l'ensemble des représentants des ministères concernées et administrant le plan d'action (il chapeaute les autres comités).
- Le comité exécutif qui est l'unité administrative du CGE et qui permet de prendre des décisions en urgence.
- Le comité d'intégration qui permet de faire des liens entre les comités de concertation et de traiter les activités touchant à plus d'un volet.
- Les 7 comités de concertation : agriculture, biodiversité, communications, implication communautaire (depuis la phase 2), industriel/urbain, navigation, santé.. Des membre non gouvernementaux peuvent faire partie de ces comités.
- Comité consultatif: favorise l'interface entre les partenaires gouvernementaux et les groupes d'intérêts concernés. Peut résoudre les conflits entre les partenaires non gouvernementaux.
- Le bureau de coordination : structure administrative de support du plan d'action. Assure la coordination générale.

(2) Lors de l'élaboration de la deuxième phase du plan, en 1993, le besoin d'impliquer davantage les communautés riveraines s'est fait sentir. Un volet sur l'implication (participation) communautaire et sur la concertation avec le milieu a donc été élaboré. Ce volet a été concrétisé par la mise en place de Comités Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP, 11 jusqu'à ce jour et 3 nouveaux prévus en phase III) dans lesquelles les organisations non gouvernementales, les usagers et plus généralement toute personne peut participer. L'objectif de chaque ZIP est de mettre en place un Plan d'Action et de Réhabilitation Écologique (PARE). La troisième phase a maintenu et développé le programme ZIP (la phase III appuie financièrement et techniquement la création de nouvelles ZIP).

La troisième phase vise trois grands objectifs: la protection de la santé de l'écosystème, la protection de la santé humaine et l'implication des communautés riveraines afin de favoriser l'accessibilité et le recouvrement des usages du Saint-Laurent. Au cours des dix dernières années, correspondant aux 2 premières phases, la priorité a surtout été accordée aux interventions les plus urgentes, telles que la réduction des rejets liquides toxiques provenant du secteur industriel et la mise sous protection d'habitats fauniques et d'espèces en difficulté.

La phase III met l'accent sur la prévention, en particulier dans les domaines de la santé humaine, de l'assainissement industriel et urbain, de l'agriculture et de la navigation. Elle encourage la mise en place de mesures volontaires et l'adoption de bonnes pratiques de gestion environnementale, et mise sur l'éducation et la sensibilisation afin de protéger la santé de la population et celle de l'écosystème du Saint-Laurent. Elle se distingue également par l'implication de la population dans la protection et la conservation du Saint-Laurent et par une concertation de l'ensemble des partenaires en vue d'obtenir des résultats concrets et mesurables.

(3) "Stratégies Saint-Laurent" (SSL) est un organisme non gouvernemental, actif depuis 1989 en matière de concertation au niveau des populations riveraines. Stratégies Saint-Laurent assure la coordination de l'ensemble des ZIP et fournit un appui aux Comités ZIP. SSL assure le respect du principe de représentativité des différents secteurs de la société. Les Comités ZIP sont membres majoritaires de SSL et sont largement représentatifs des groupes environnementaux, des groupes socio-économiques et socio-communautaires, des municipalités, des industries et des citoyens de chaque secteur d'étude. Huit ministères fédéraux et cinq provinciaux sont impliqués et collaborent étroitement avec SSL et les Comités ZIP aux différentes étapes.

Parmi les objectifs de SSL figure le soutien à la mise en œuvre de 150 projets communautaires issus des Plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE), la fourniture d'un soutien scientifique et technique aux comités ZIP et la diffusion de l'information sur le Saint-Laurent par le biais du Réseau d'observation active de la Biosphère et d'un centre d'expertise et de vulgarisation scientifique sur l'environnement du Saint-Laurent.

**Rôles et responsabilités des partenaires à chacune des étapes du programme ZIP :**

Étapes	Partenaires		
	Stratégies Saint-Laurent	Comité ZIP	Gouvernements du Canada et du Québec
<b>Participation et concertation des communautés riveraines</b>	Favorise et approuve la création de comités de concertation multisectoriels autonomes dans les ZIP en leur fournissant le soutien technique et le matériel requis tout en assurant la coordination et la concertation entre les Comités ZIP.	Mobilise la communauté riveraine en vue de la protection, de la réhabilitation et de la mise en valeur du Saint-Laurent et favorise l'implication et la concertation des intervenants locaux dans le choix des mesures visant à restaurer et à conserver le Saint-Laurent.	Soutiennent financièrement et techniquement l'implantation et la mise sur pied de Comités ZIP et offrent la collaboration de leurs effectifs en région ainsi que l'information relative au territoire de la ZIP.
<b>Bilan des connaissances</b>	Participe au lancement du bilan et fait la promotion du Programme ZIP.	Agit comme hôte lors du lancement du bilan et en assure sa diffusion auprès des intervenants et des riverains.	Préparent conjointement le bilan et le rendent public en organisant une conférence de presse.
<b>Consultation</b>	Participe à l'organisation de la consultation et procède à la mise à jour du <i>Guide de préparation des consultations publiques</i> .	Organise la consultation et la diffusion du bilan et prend part à l'établissement des priorités locales avec les participants.	Présentent les résultats du bilan environnemental à la population lors de la consultation à laquelle ils participent.
<b>Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE)</b>	Prépare la programmation annuelle d'élaboration des PARE et procède à la mise à jour du <i>Guide d'élaboration des PARE</i> .	Élabore le PARE avec les intervenants du milieu conformément aux objectifs du <i>Guide d'élaboration des PARE</i> .	Fournissent l'assistance scientifique et technique aux Comités ZIP pour l'élaboration du PARE.
<b>Mise en œuvre du PARE</b>	Apporte un appui aux Comités ZIP dans la recherche de sources de financement et l'établissement de partenariat, assure la liaison entre les Comités ZIP et les gouvernements et élabore un <i>Guide de mise en œuvre des PARE</i> .	Identifie leurs besoins dans le domaine scientifique et technique; élabore le PARE de concert avec les intervenants concernés; soumet les projets aux programmes de financement.	Apportent un soutien technique et scientifique auprès des Comités ZIP et les orientent vers les programmes de financement.
<b>Suivi - évaluation</b>	Participe à la définition du cadre d'analyse des résultats et identifie des indicateurs pour les évaluer; diffuse les résultats de la mise en œuvre du PARE.	Évalue les retombées économiques, environnementales et communautaires des actions prévues dans le PARE et assure le suivi du PARE auprès des partenaires et de la collectivité.	Effectuent un suivi des résultats obtenus auprès des partenaires et les diffusent; participent à la définition du cadre d'analyse des résultats et identifient des indicateurs pour les évaluer.

FICHE PROCESSUS N° 9

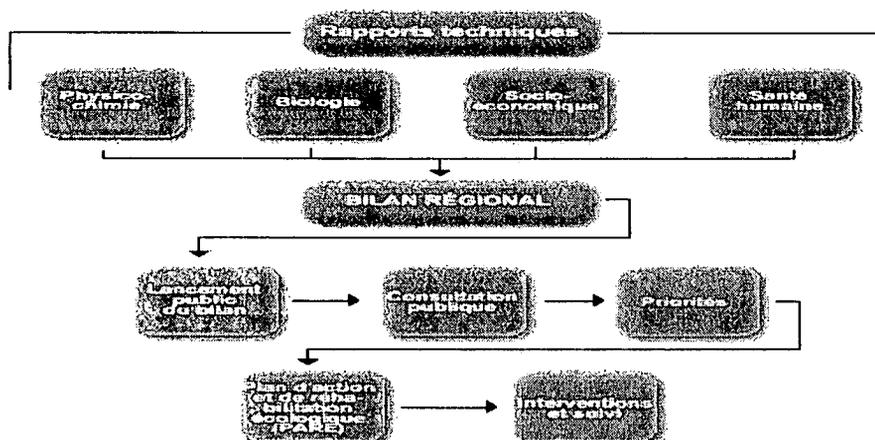
**COMITES ZIP, COORDINATEURS DES PLANS D'ACTION ET DE REHABILITATION  
ECOLOGIQUE (QUEBEC, CANADA)**

Objectif(s) du projet / plan	Il s'agit du volet participation communautaire du Plan Saint-Laurent Vision 2000. L'objectif est d'élaborer un plan de gestion permettant de fixer des priorités pour les actions à mener sur un secteur donné, en fonction des contraintes locales, et selon les priorités de sa population. Les actions prioritaires sont ensuite mises en œuvre avec le financement des membres du Comité qui ont reconnu leur responsabilité environnementale (1).
Echelle, district concerné	Il s'agit des ZIP (Zones d'intervention prioritaire) définies dans le cadre du projet Saint Laurent Vision 2000 (voir fiche processus n° 8). Ces ZIP, au nombre de 14, correspondent à des échelles variables (2).
Objectifs de la participation du public	La consultation publique a lieu dans la phase de définition des priorités d'intervention. Le PARE est ensuite rédigé par les spécialistes puis validé à nouveaux par les intervenants locaux.
Qui participe ?	Les participants sont, selon les zones, plutôt des organisations ou plutôt des individus. Les représentants des acteurs économiques font partie des membres des Comités des ZIP (3).
Méthodes et outils utilisés	Bilans des connaissances environnementales sur la ZIP (réalisé par des spécialistes), puis consultation sous la forme d'un colloque permettant d'identifier les priorités. Elaboration du PARE par le Comité ZIP et validation (4). Certains Comités ZIP ont, en complément, lancé des sondages d'opinion auprès de la population (voir fiche outil n° 7).
Retour d'expérience	Dans le cadre de la deuxième phase du plan d'action Saint Laurent Vision 2000, des PARE ont été mis en place pour résoudre des problèmes de contamination des sédiments (5). Le mobilisation du public sur des actions concrètes reste cependant limitée (sauf si celles-ci concernent l'emploi ou la santé) (6).

Source : J. Burton, Conseiller scientifique au Centre Saint Laurent.

**Notes relatives à la fiche "Comités ZIP, coordinateurs des Plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE)" (fiche processus n° 9)**

- (1) Les PARE sont l'équivalent des SAGE en France (mais sans l'encadrement d'un schéma directeur). Ils présentent cependant quelques particularités, car ils correspondent davantage à un plan d'action et de mesures concrètes à réaliser (avec un plan de financement précis et un programme de travaux définis). De plus, le choix des priorités semble également faire plus de place à une consultation large de la population concernée.
- (2) Les Comités ZIP sont comparables aux Commissions Locales de l'Eau (CLE) françaises, une place plus importante étant laissée à la participation et à la consultation du public (notamment dans la phase de fixation des priorités).
- (3) La situation diffère selon les zones, car chaque comité ZIP a des caractéristiques qui lui sont propres. En effet, dans les zones très urbanisées, comme c'est le cas du comité ZIP Jacques Cartier dans la région de Montréal, il est une "table de concertation" parmi d'autres (qui a cependant son importance car elle permet d'être un intermédiaire entre le gouvernement fédéral et le citoyen). Dans les zones à forte ruralité, par contre, (Haut Saint Laurent, Gaspésie), le comité ZIP prend une place plus importante dans la résolution des problèmes. (Il sert aussi de relais de diffusion pour l'information sur l'environnement, la santé, la sécurité, l'éducation...).
- (4) Le schéma d'élaboration des PARE est le suivant :



Le dépôt des bilans environnementaux des connaissances constitue la première étape du processus. Tous ces bilans sont rédigés par une équipe de spécialistes du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec, ils constituent la base de discussion pour la deuxième étape. Cette synthèse de l'information disponible sur les aspects biologiques, physico-chimiques, socio-économiques et de la santé humaine pour les 14 secteurs d'étude qui couvrent l'ensemble du Saint-Laurent ainsi que les rivières Saguenay, des Prairies et des Mille Îles et le lac des Deux Montagnes a été publiée pour la première fois sous la forme de rapports techniques et d'un bilan régional.

La consultation prend la forme d'un colloque organisé par le Comité relatif à la zone d'intervention prioritaire (ZIP). Les participants sont invités à discuter du bilan régional et à identifier des priorités d'intervention pour leur territoire. Le *Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE)* est ensuite élaboré par le Comité ZIP à partir de ces priorités, puis il est validé par les intervenants du milieu. La *mise en œuvre du PARE* favorise

ainsi l'implication communautaire pour la réalisation de projets concrets (150 projet en cours). Un appui technique et scientifique gouvernemental est fourni aux Comités ZIP relativement aux projets.

Les représentants des acteurs économiques du secteurs étant membre des comités ZIP et présents lors des concertations, ceux-ci ont eu à reconnaître leurs responsabilité environnementales et ont donc dû prendre des engagements en terme de financement : ce sont donc les responsables des dégradations qui assument le coût de la réhabilitation et des mesures jugées prioritaires dans le PARE (par exemple sur des mesures de restauration des sédiments).

- (5) Exemple de zones d'intervention prioritaires dans le cadre Saint Laurent Vision 2000 (Voir fiche processus n° 8).
- ZIP Jacques Cartier dans le secteur 103 (vieux port de Montréal) : pollution aux hydrocarbures restaurée par un consortium Schell/Esso.
  - ZIP Haut Saint Laurent : contamination par des HAP, BCP et mercure sur la rivière Saint Louis. Restauré par un consortium Alcan/PPG.
  - ZIP Baie des chaleurs, Sunday Beach : contamination par des minerais, restauré par Mines Gaspé.

- (6) Selon les remarques de Jean Burton, la mobilisation pour des actions concrètes reste faible, malgré des actions de nettoyage, de plantation d'arbres, de lutte contre les pesticides ou les engrais,... Il semble, d'après notre interlocuteur, que ce soit une erreur de vouloir mobiliser le public dans le but de changer ses comportements. Cette démarche n'est réaliste que dans le cadre de deux pôles d'intérêt majeurs: l'emploi et la santé... Il n'est selon Jean Burton pas utile de vouloir cibler le grand public : seul les personnes intéressés prendront le temps de recevoir l'information qui lui sera distribuée.

De plus d'autres problèmes sont à prendre en compte lors d'une consultation, que ce soit dans le cadre d'une audience publique du BAPE ou lors d'un colloque du comité ZIP pour définir les priorités d'intervention. Notamment la barrière que représente, pour un individu, le fait de devoir s'exprimer en public. D'où l'intérêt de favoriser la création de groupements, de forum de discussion, où chaque individu aura plus de facilité à donner son opinion.

**CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT (CRE – QUEBEC)**

<p>Objectif(s) du projet / plan</p>	<p>Les CRE ont pour mandat de réaliser une concertation régionale dans le domaine de l'environnement, mobilisant l'ensemble des groupe impliqués dans ces domaines, afin de résoudre les conflits et de devenir l'interlocuteur unique des décideurs (municipalités ou ministères, lorsque ceux-ci veulent connaître l'avis des organisations locale sur un sujet) (1).</p>
<p>Echelle, district concerné</p>	<p>Un Conseil par région administrative (il y en a 17 au Québec) : 16 sont actuellement en place.</p>
<p>Période</p>	<p>Les CRE sont des conseils permanents (le CRE de Montréal, l'un des derniers créés, existe depuis 1996).</p>
<p>Objectifs de la participation du public</p>	<p>Permettre la résolution des conflits à l'échelle locale et participer au débat public lorsqu'une consultation est lancée.</p>
<p>Qui participe ?</p>	<p>L'ensemble des organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de l'environnement sur le territoire du CRE. Dans certaines régions, les municipalités et des organismes comme les syndicats sont également membres du CRE (2).</p>
<p>Méthodes et outils utilisés</p>	<p>Fonctionne en tant que "Tables de concertation" ou plateformes sectorielles. Les CRE font des communications, publient des rapports et des avis (3). Les CRE bénéficient de subventions (4). Tenue de "Sommets" sur des thématiques particulières (5).</p>
<p>Retour d'expérience</p>	<p>Nombreuses publications, dépôts de rapports lors d'audiences publiques, positions communes de l'ensemble des groupes environnementaux lord du sommet de Montréal... Nombreux avis, propositions et publications (notamment à Montréal).</p>

Source : R. Perrault, Directeur Général du CRE de Montréal.

**Notes relatives à la fiche "Conseil Régional de l'Environnement" (fiche processus n° 10)**

- (1) Les Québécois ont une culture très forte de la participation au débat public, ce qui se retrouve dans l'intense activité du monde associatif, où de nombreux organismes coexistent dans des domaines parfois très proches voir identiques. Le gouvernement du Québec favorise grandement cette prolifération de groupements et d'initiatives locales par des aides financières et des subventions.

Cette dynamique existe dans quasiment tous les domaines, que ce soit la culture, l'aide sociale, et bien entendu l'environnement. Pour tenter d'organiser ces groupements indépendants mais déjà mieux structurés que le "grand public", et pour disposer AINSI de "tables de concertation" permettant de définir les grands enjeux locaux ainsi que les préoccupations majeures dans un secteur donné, le gouvernement a créé les Conseils régionaux. Ceux-ci sont des "tables de concertations sectorielles" permettant à l'ensemble des groupes non gouvernementaux oeuvrant dans un même secteur d'échanger des points de vues, et surtout d'établir des points de rencontre, des objectifs communs qui peuvent être ensuite présentés aux décideurs locaux, voire au gouvernement comme étant une priorité locale.

Les premiers conseils régionaux ont été axés sur le développement économique des régions (Conseil Régional du Développement). Les participants provenaient majoritairement du monde économique, et leur objectif principal était la création d'emploi et le développement de leur activité. Ont ensuite été créés les conseils régionaux de la culture. Les conseils régionaux de l'environnement ont été les derniers mis en place, mais ils occupent d'ores et déjà une place essentielle.

- (2) Seuls les organismes constitués (associations, collectivités...) peuvent être membre et sont invités aux différentes tables de concertation (tout citoyen non membre d'une association ou désirant s'exprimer en son nom propre n'a pas de moyen de faire entendre son opinion). Dans le cas du CRE-Montréal les membres sont des groupes environnementaux ainsi que des organismes parapublics, de petites entreprises et des associations (90 membres). Les CRE des régions plus rurales ont davantage de difficultés à recruter des membres, qui seront dans leurs cas souvent des collectivités ou des organismes institutionnels.

- (3) La mission première du CRE (exemple du CRE de Montréal) consiste à promouvoir l'intégration des valeurs environnementales dans le développement local et régional. La stratégie favorise le partage d'expertises et d'informations, l'éducation, la démocratisation des processus décisionnels, la concertation et la réalisation de projets concrets avec les intervenants du milieu.

Le CRE est un porte-parole auprès des décideurs pour les groupes écologistes de la région de Montréal, et permet, dans les dossiers identifiés comme prioritaires par ses membres, de donner à ceux-ci une voix plus forte et surtout unifiée. Il propose son appui aux membres sous forme de représentations, de lettres d'appui, de collaboration ou de mobilisation, afin d'optimiser l'impact des actions. Il fait également la promotion des actions de ses membres auprès des intervenants du milieu environnemental et du grand public grâce à des outils comme le bulletin d'information, le calendrier d'événements ou son site Internet. Il propose également à ses membres de participer aux comités sectoriels et ainsi d'élaborer des actions concertées sur les enjeux identifiés.

Les informations relatives aux actions environnementales proposées par le CRE-Montréal sont regroupées selon les thèmes suivants, et accessible sur les site Internet : [Air](#) ; [Aménagement et Transport](#) ; [Guide sur l'aménagement orienté vers des modes de transport alternatifs](#) ; [Le projet de l'autoroute Notre-Dame](#) ; [La Commission Nicolet](#) ; [La politique sur le stationnement](#) ; [Démocratie locale](#) ; [Eau](#) ; [Eau potable et eaux usées](#) ; [Transport maritime](#) ; [Espaces naturels](#) ; [Le mont Royal](#) ; [Le parc de la Cité-du-Havre](#) ; [Le parc des îles](#) ; [Matières résiduelles](#) ; [Sols contaminés](#).

Sur le vaste problème de la gestion de l'eau à Montréal par exemple (voir le mémoire déposé par le CRE à la commission Beauchamp), le CRE a lancé une plate-forme de concertation à laquelle ont participé l'ensemble des membres concernés par le dossier. La problématique était essentiellement liée à la tarification de l'eau. En effet, la municipalité voulait, en prévision de la fusion municipale des 17 municipalités de l'île de Montréal, mettre en place une taxe sur l'eau pour permettre le financement des infrastructures, taxe qui existait déjà dans nombre de municipalité alors qu'elle est inexistante à Montréal. Lors de la plateforme de concertation, il est ressorti que l'ensemble des avis convergeaient vers un refus d'une taxation, qui était le premier pas vers la privatisation, sujet fortement polémique et entraînant une levée générale de boucliers.

De plus, la consommation est certe très importante (jusqu'à 1500l/j/habitant... l'une des plus élevée au monde), mais elle est dû majoritairement aux fuites en réseau, et à la consommation industrielle. Taxer le citoyen ne réglerait ainsi pas le problème. La position du CRE était donc de ne pas faire passer "sur le dos" de l'environnement un problème d'ordre fiscal, puisque les fonds nécessaires aux travaux en réseau pourraient être trouvés en réhaussant les taxes municipales, ce que les élus se refusent à faire.

- (4) Le financement des CRE par le ministère de l'environnement est de 85 000 \$CAN par an, mais de nombreux projets spécifiques permettent, en fonction du dynamisme du CRE, de développer ce budget en bénéficiant d'autres subventions (les CRE étant incorporés comme n'importe quelle autre ONG, ils profitent donc du même système de subventions publiques). Le CRE de Montréal estime ainsi son budget 2001 à 350 000 \$CAN (environ 3,5 postes de permanents).
- (5) Les sommets, permettant de consulter le public sur un thème donné, sont également une particularité du mode de gestion de la politique publique québécoise. Ils se tiennent généralement à l'échelle de la province et sont organisés par un ministère, sur un thème précis (un sommet comme celui des 4/5/6 juin 2002 à Montréal portant sur l'ensemble des domaines permettant au maire de définir les grands axe de sa politique demeure une démarche exceptionnelle).

Le sommet de Montréal a été mené en plusieurs phases, avec des sommets d'arrondissement dans chacun des nouveaux arrondissements de la nouvelle ville, puis 14 sommets sectoriels, dont l'environnement, le transport... et enfin "Le sommet" en tant que tel synthétisant l'ensemble des débats. L'objectif du sommet était pour le nouveau maire de permettre à l'ensemble de la population de s'exprimer sur les priorités à donner à la politique municipale des 4 prochaines années.

FICHE PROCESSUS N° 11

**CENTRE BIOSPHERE, RESEAU D'OBSERVATION ACTIVE (CANADA)**

Objectif(s) du projet / plan	Faire participer la société civile, et notamment les jeunes, à l'observation et à la gestion de leur environnement, en partenariat avec les organismes de recherche et les gestionnaires ; créer une banque de données accessible par tous (1).
Echelle, district concerné	Ensemble du Québec.
Période	Lancé en 1995, toujours actif.
Objectifs de la participation du public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accès à une information collective, validée et mise en forme par les experts de la Biosphère.</li> <li>- La communication entre les individus.(notamment dans le cadre d'actions collectives).</li> <li>- L'appropriation par la population du Saint Laurent et ses tributaires.</li> <li>- Le partage de l'information, et l'apport de solutions au niveau local (favoriser les échanges).</li> <li>- Amener les gens à réaliser des actions concrètes, à devenir des décideurs responsables.</li> </ul>
Qui participe ?	<p>Le public visé est le grand public, les ONG, les municipalités, les musées, les écoles, les CEGEP (lycées), les universités.</p> <p>La cible est réorientée (voir limitée) depuis 2001 vers la jeunesse, en raison de compressions budgétaires. Actuellement le réseau comprend 200 membres.</p>
Méthodes et outils utilisés	<p>Réseau d'observation Active et ses différentes composantes (2). En ce qui concerne le Réseau d'observation des poissons d'eau douce (ROPED), le Réseau scolaire d'étude de la pollution des eaux (Aquatox) et les réseaux "J'adopte un cours d'eau" et "H<sub>2</sub>O", voir fiches outils n° 16 et 17.</p> <p>Site régionaux "Eco-action" (3).</p> <p>Base de données accessible sur le site Internet.</p> <p>Formation des accompagnateurs et des jeunes par des experts de la biosphère.</p>

Source : Th. Baribeau, responsable du réseau d'observation Active de la Biosphère.

**Notes relatives à la fiche "Biosphère, réseau d'observation Active" (fiche processus n° 11)**

- (1) Située sur l'Île Sainte-Hélène à Montréal, la Biosphère a été construite en 1967 pour abriter le pavillon américain de l'Exposition universelle de Montréal. Depuis juin 1995, la Biosphère est devenue un lieu privilégié d'échange sur l'eau, le fleuve Saint-Laurent, les Grands Lacs et les grands écosystèmes aquatiques. Ce centre met à la disposition des visiteurs quatre grandes salles thématiques (superficie totale de plus de 1000 mètres carrés).

Les informations récoltées par les réseaux servent à alimenter la Biosphère et, en retour, l'observateur nourrit sa réflexion à l'aide du système d'information du Réseau. Les domaines d'observation : il est d'abord question de l'eau, de sa qualité et de ses propriétés selon les périodes de l'année, des organismes qui l'habitent, les poissons, la flore, la végétation autour des Grands Lacs et le long du fleuve, sans oublier l'activité humaine en tant que composante de l'écosystème.

Les scientifiques peuvent accéder aux observations des individus et des organisations sur le terrain. La Biosphère contribue à agrandir considérablement le rayon d'action d'un laboratoire universitaire par exemple. À l'inverse, l'observateur sur le terrain peut recourir aux résultats de la recherche scientifique, ou intégrer son action d'observation à un projet spécifique de recherche et ainsi, travailler selon une méthodologie éprouvée et efficace. Sa contribution est d'autant plus importante que le territoire à couvrir, les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent, est gigantesque.

- (2) Les projets du réseau ObservAction sont de deux types : des projets locaux et des projets dits "en réseau". Un projet local est un projet à caractère unique, initié par un individu ou un groupe et dont les responsables choisissent d'en augmenter la portée ou la mise en valeur en devenant membre du Réseau. Un projet en réseau regroupe des organisations (écoles, entreprises, etc.) qui réalisent un même projet et en recueille des données particulières.

Actuellement, le Réseau ObservAction compte six projets en réseau destinés à des clientèles précises. Quatre d'entre eux s'adressent à des jeunes en milieu scolaire (voir fiches outils n° 16 et 17). Deux autres réseaux s'adressent à une clientèle adulte, mais la direction de la biosphère ayant décidée de réorienter son action vers la jeunesse, le devenir de ces réseaux est en suspens. Il s'agit de :

-Réseau d'échange sur la qualité de l'eau (REQE). Ce projet consiste à mettre en commun des données sur la qualité de l'eau potable et des eaux usées. Il est réalisé par les stations d'épuration et par les usines de filtrations de plusieurs municipalités riveraines des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Ce projet vise à impliquer les municipalités dans leur environnement, tout en informant les citoyens sur les activités de leurs stations d'épuration et usines de filtration. Lancé en 1995 par le maire de Montréal lors de la Conférence des Maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent à Hamilton, ce réseau compte actuellement 12 partenaires regroupant plus de 80 municipalités.

Les objectifs du REQE sont multiples :

- Doter les municipalités d'une base de données accessible aux participants et à la population sur la qualité de l'eau provenant de leur station d'épuration et de filtration.
- Partager les données comparatives des différentes municipalités, les méthodes de traitement, les problèmes rencontrés et les solutions apportées.

- Comparer les paramètres et les normes de suivi fixés par chacun des gouvernements.
  - Contribuer au portrait le plus fidèle possible de l'état du système Grands Lacs / Saint-Laurent.
  - Participer localement à l'amélioration de l'environnement.
  - Montrer l'utilité sociale des stations d'épuration et de filtration.
- Réseau d'observation des mammifères marins du Bas-Saint-Laurent (ROMMBSL). Ce projet est coordonné par la Corporation P.A.R.C. Bas-Saint-Laurent de Rivière-du-Loup et est réalisé par une dizaine d'entreprises écotouristiques et transporteurs maritimes, de la région du Bas-Saint-Laurent. L'Institut Maurice-Lamontagne, centre de recherche de Pêches et Océans Canada, assure le rôle de superviseur scientifique du projet. Il consiste à recueillir des données sur les cétacés (baleines) et les pinnipèdes (phoques) de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, lors des activités en mer des entreprises impliquées. La récolte des données est assurée par des naturalistes, des officiers ou des capitaines qui doivent respecter la méthode scientifique présentée lors de la formation. Pour ce faire, la corporation P.A.R.C. Bas Saint-Laurent a développé un protocole et une grille d'observation où l'on inscrit la date, l'heure de l'observation et de la marée basse, les conditions météorologiques, l'espèce observée, l'indice de certitude, le nombre d'individu, la localisation, la position GPS et des remarques sur le comportement. Un guide d'interprétation de la base de données est également disponible.
- 3) Les sites "éco-action" agissent comme des satellites de la Biosphère. Ce sont en général des organismes qui occupent un rôle régional. Parmi les fonctions d'un site Éco-Action : participer ou mettre en place un ou des projets d'observation active ; gérer les données et diffuser cette information aux centres de recherches associés ainsi qu'à la Biosphère ; gérer les équipements reliés aux projets d'observation active ; assurer une fonction de validation des projets ; jouer un rôle d'alarme en identifiant localement les problèmes environnementaux ; contribuer à la sensibilisation de la population locale aux problématiques environnementales ; station informatique de consultation pour le public...

**TROISIEME PARTIE**  
**ELEMENTS DE**  
**CONTEXTE**  
**INSTITUTIONNEL ET**  
**JURIDIQUE**

### *Introduction*

Les trois fiches ci-après récapitulent les éléments de contexte, soulignés par nos interlocuteurs comme ayant eu un impact important sur la dynamique et les modalités de participation du public dans le secteur de l'eau aux Pays-Bas, au Danemark et au Québec.

Ces éléments confirment que les pays choisis bénéficient, pour des raisons différentes, d'un contexte culturel et institutionnel plus "avancé" que le contexte français en matière de participation du public : dynamique associative au Québec et rôle de la loi sur l'environnement de 1972 (dans laquelle est inscrite la consultation du public) qui a été suivie en 1978 de la création du Bureau d'Audiences Publiques en Environnement ; caractère précurseur du Danemark dans différents domaines de la participation du public (rôle pionnier en matière de "Conférences de consensus", dynamique des Agendas 21 locaux, expérimentation des nouvelles technologies d'information et de communication au service de la démocratie...) ; ancienneté des Conseils de l'eau aux Pays Bas et acquis résultant de l'expérimentation successive de plusieurs "générations" de modalités de participation du public depuis près de 20 ans...

Des investigations plus approfondies monteraient certainement le décalage entre la situation française et celle de ces pays en termes de densité du tissu associatif mobilisé sur les questions environnementales, de taux de communes engagées dans l'élaboration d'un Agenda 21 local, de nombres de centres de ressources et des sociétés de conseil offrant une expertise en matière de participation du public, etc.

## ELEMENTS DE CONTEXTE – Pays-Bas

*Ces éléments ont été préparés à partir de documents de E. Mostert "The Allocation of Tasks and Competencies in Dutch Water Management", P. Hofman "Public Participation in Environmental Policy in The Netherlands" et A. Van den Hoek "Interactive Policy Development in Water Management in The Netherlands", ainsi que des commentaires faits par nos différents interlocuteurs, en particulier D. Boyd de l'International Institute for the Urban Environment et J. Edelenbos de l'Université Erasmus de Rotterdam.*

La participation du public à la gestion de l'eau au Pays-Bas peut être considérée comme aussi ancienne que la mise en place des Conseils de l'eau (bien qu'à l'origine seuls les propriétaires participaient à ces conseils). Les Conseils de l'eau, environ 120, sont en effet la forme démocratique de gouvernement la plus ancienne aux Pays-Bas. Ils sont apparus dès le Moyen Age (entre 1200 et 1400).

L'institutionnalisation de la participation du public a été marquée dans les années 1970 par l'obligation faite de soumettre les plans d'occupation des sols à l'avis du public : mise à disposition du public des plans, recueil de commentaires par écrit, organisation d'audiences souvent en plusieurs étapes (procédure dénommée "Inspraak").

Quelques années plus tard, cette approche a été critiquée, notamment comme faisant intervenir le public trop tard et comme donnant trop d'influence au public "semi-professionnel" qui seul était en mesure de véritablement prendre connaissance des documents. Il est aussi considéré que cette approche engendre trop de contentieux et de blocages.

A partir des années 1990, l'approche dite "interactive" ou de "planification ouverte" s'est développée. A la différence de l'Inspraak, le public peut intervenir dès les phases initiales. L'Administration aussi est plus active pour favoriser la mise à disposition de l'information. La préparation du 4<sup>ème</sup> document de politique de gestion de l'eau relève de cette approche.

Pendant cette même période, le 1<sup>er</sup> Plan national de politique d'environnement (1989) correspond aussi à cette nouvelle phase de l'implication du public (Ce plan a notamment été l'occasion de mettre en place des "groupes ciblés" dans chacun des domaines concernés). Ces groupes ont à nouveau été impliqués lors du 2<sup>ème</sup> plan (1992), puis lors du 3<sup>ème</sup> (1997).

A partir du milieu des années 1990, la dynamique des Agendas 21 locaux a contribué à développer de nouvelles formes de participation du public. Certaines municipalités ont mis en place des "Forums de consultation" permanents (avec les ONG locales en particulier). Une recherche effectuée en 1997 (Coenen, "The Netherlands, Subsidised Seeds in Fertile Soil" From Earth Summit to Local Forum, Studies of Local Agenda 21 in Europe) démontre que pour 10 % des municipalités ces "Forums de Consultation" constituaient la forme de participation la plus avancée, 43 % organisaient en plus des audiences et des réunions et 33 % faisaient appel en plus à des interviews ou à des enquêtes.

## ELEMENTS DE CONTEXTE – PAYS-BAS (SUITE)

En parallèle, des procédures de participation ont été mises en place pour résoudre certains problèmes de congestion de la circulation automobile et de construction de routes dans une perspective de long terme.

Il faut enfin souligner que dans le domaine de la gestion de l'eau, la période récente a été marquée par une nouvelle approche des problèmes des inondations, avec l'idée d'accepter des inondations périodiques dans certaines zones désignées. Ceci accélère l'implication de multiples acteurs dans la gestion de l'eau, au delà du seul Ministère des Travaux Publics et de l'Eau et la recherche de nouvelles formes de gouvernance et de participation du public. D'où l'idée de politiques construites de façon interactive y compris avec les ONG et le grand public.

Certaines de ces évolutions se recoupent : il existe par exemple une certaine convergence entre le développement des Agendas 21 et la mise en place de Plans municipaux de l'eau. Ces derniers n'ont en effet pas de statut légal et correspondent à des initiatives locales au travers desquels les acteurs concernés tentent de s'accorder sur des objectifs et une stratégie. L'idée de ces plans municipaux semble avoir émergé à l'occasion de l'élaboration de certains des Agendas 21 locaux.

## ELEMENTS DE CONTEXTE – DANEMARK

*Ces éléments ont été préparés à partir de documents du Ministère de l'environnement danois (notamment Extraits de la traduction de Faktuelt n°37 "How are democracy and the environment related ?" - 2002, Newsletter n° 37 may 2002 ; "Seven years of Local Agenda 21 in Denmark" – 2002), de H. Bang ("Governance, Self Representation and Democratic Imagination" –2000), ainsi que des commentaires faits par nos différents interlocuteurs.*

Il faut tout d'abord rappeler que les nappes phréatiques constituent la principale source des eaux consommées au Danemark, de sorte que la question de leur gestion est tout à fait centrale dans la problématique de l'eau dans ce pays. Autre particularité importante, l'existence, originale au plan européen, de structures coopératives pour la gestion de l'eau dans les zones rurales : leur place, bien que minoritaire, est significative pour la distribution d'eau (25 % de la population desservie). Il faut aussi mentionner le rôle des puits privés individuels pour l'approvisionnement en eau (au nombre de 12 000, ils alimentent près de 10 % de la population).

Au niveau du contexte institutionnel, plusieurs aspects ont créé des conditions favorables à la participation du public. Des possibilités d'initiatives du public existent notamment en matière de législation environnementale : une procédure formelle de consultation des ONG est prévue pour les lois relatives à l'environnement (une version provisoire doit être soumise à des audiences publiques et pour commentaires par écrits à toutes les parties concernées ; le public doit aussi être informé des changements apportés suite aux commentaires formulés par écrit). Au niveau local, la loi prévoit par ailleurs que les plans régionaux, municipaux ou locaux doivent être présentés au public qui peut soulever des objections. Un grand nombre de personnes dispose d'un droit d'appel. Cette possibilité a récemment été élargie à toute les organisations d'échelle nationale dont l'objet est de protéger la nature et l'environnement ou de protéger les usages de loisir. Le champ des possibilités d'appel a aussi été élargi aux décisions des conseils municipaux ou régionaux. En plus des associations à vocation nationale, les associations locales peuvent intervenir en appel si elles respectent certaines procédures. Des "Conseils de doléances" (complaints boards) sont démocratiquement élus.

On notera par ailleurs que l'élaboration des Plans d'occupation des sols à l'échelle des quartiers (Plans ayant valeur juridique, dénommés Lokalplaner) prévoit une procédure formelle de participation du public. Dans ce cas il n'y a pas de possibilité d'appel une fois le plan adopté, la procédure de participation étant considérée comme adéquate pour assurer la légitimité des décisions prises.

Le caractère pionnier du Danemark en matière de participation du public s'est manifesté dans d'autres domaines encore. Un exemple est celui de la création de conférences de consensus, nées au Danemark au milieu des années 80 à l'initiative de la Commission parlementaire des technologies. Les conférences de consensus danoises s'inspirent d'une formule qui existait aux Etats-Unis, mais leur originalité est d'avoir introduit un "panel de citoyens" qui donne son avis à côté de celui des experts. Les seize conférences de consensus organisées au Danemark depuis 1985 ont influencé le travail du Parlement. Par l'intermédiaire des médias, elles sont devenues un élément permanent du débat public (selon les sondages, un cinquième des Danois est informé de ces conférences).

## ELEMENTS DE CONTEXTE – DANEMARK (SUITE)

Autre indication sur la mobilisation danoise dans le domaine de la participation du public, le Danemark a accueilli la Convention d'Aarhus en 1998, dans le cadre de laquelle la question de l'information et de la participation du public dans le champ de l'environnement a été un thème central. Le Danemark figure aussi, avec les autres pays scandinaves, parmi les pays pionniers en ce qui concerne l'expérimentation des technologies de l'information et de la communication comme support des processus de participation du public.

Le Danemark est enfin l'un des pays européens où la dynamique de mise en place des Agendas 21 locaux est parmi les plus fortes. L'influence de la mise en place des Agendas 21 locaux doit être particulièrement soulignée car une enquête nationale montre qu'en 2001, 75 % des 14 comtés et 275 municipalités danoises, représentant 87 % de la population, étaient impliqués. 40 % de ces municipalités apportent un soutien financier aux initiatives citoyennes en liaison avec les Agendas 21 locaux. Les projets portant sur la protection de la qualité des eaux souterraines et des eaux de boisson sont les projets sectoriels les plus nombreux au sein de ces Agendas (56 % des Agendas concernés). Viennent ensuite les déchets solides et la gestion de eaux usées.

Tout ceci contribue à construire une culture générale et des dispositions institutionnelles favorables à la participation du public et influe sur les pratiques dans le secteur de l'eau. On observera finalement que la loi sur l'approvisionnement en eau a prévu quelques dispositions supplémentaires spécifiques en matière de participation du public (Ces dispositions imposent par exemple de notifier directement et individuellement les citoyens qui peuvent être concernés par certains projets).

## ELEMENTS DE CONTEXTE – QUEBEC

*Eléments préparés à partir des entretiens avec André Beauchamp, Président de la Commission chargée de la consultation sur la gestion de l'eau, Robert Perrault, Directeur Général du Conseil Régional de l'environnement de Montréal et de différents documents du Ministère québécois de l'environnement.*

La consultation du public dans le domaine de l'environnement au Québec est inscrite dans la loi depuis 1972, date de l'approbation de la première loi sur la qualité de l'environnement. Cette loi institue en effet un droit à l'information et un Conseil Consultatif de l'Environnement, devenu par la suite le Conseil de la Conservation, et qui avait pour mandat de conseiller le ministre sur les orientations à prendre. Devenant inopérant en 1993, le Conseil fut aboli en 1996. (On notera que cet organe étant le seul prévu pour réfléchir sur les politiques et à s'inscrire dans une démarche prospective).

En 1978, est créé l'organisme qui deviendra le pilier de la consultation du public, le Bureau d'Audiences Publiques en Environnement (BAPE). Avec la mise en place du ministère de l'environnement en 1979 a également été amorcée la création des Conseils Régionaux de l'environnement (CRE). Le ministère de l'environnement dispose donc actuellement de deux organes axés sur la participation publique : les CRE et le BAPE.

Les conseils régionaux ont pour mandat la concertation régionale dans le domaine de l'environnement. 13 CRE étaient en place en 1996. Ce sont des organismes sans but lucratifs, permettant de regrouper et de représenter les organismes intéressés à l'environnement dans une région. Ils favorisent donc la concertation, agissant comme un pôle d'articulation et de réflexion en environnement à l'échelle régionale. Structures en pleine évolution, non encore stabilisées, les CRE pourraient devenir des "laboratoires de la résolution des conflits".

Le Bureau d'Audiences Publiques en Environnement est, de son côté, conçu comme un instrument d'enquête à caractère quasi-judiciaire, dont l'objectif est d'analyser les projets et de favoriser un arbitrage. De par son indépendance, le BAPE a rapidement été considéré comme le meilleur défenseur de l'intérêt public, et sa manière de faire est devenue la référence obligée dans l'opinion publique, et ce dès les années 1982-83. La taille de la société québécoise (7 millions d'habitants), sa mentalité de libre entreprise, son rapport à l'autorité et la richesse de sa vie associative ont permis l'établissement de cette procédure et de cet outil indépendant.

La loi impose à tout promoteur voulant réaliser un projet désigné par le règlement comme étant soumis à la procédure d'évaluation d'en aviser le ministre. Celui-ci demande une étude d'impact au promoteur (qui la réalise dans un délai qui peut prendre deux ans). Commence alors la phase publique : le ministre mandate le BAPE pour rendre publique l'étude d'impact pour une période d'information de 45 jours au cours de laquelle toute personne peut demander au ministre la tenue d'une audience publique. À moins que la demande ne soit "frivole", le ministre doit accorder l'audience.

Le mandat d'audience dure 4 mois au maximum, et se déroule en deux phases : une phase d'information durant laquelle les participants peuvent interroger le promoteur sur

## ELEMENTS DE CONTEXTE – QUEBEC (SUITE)

tous les aspects de son projet (sous la direction de la commission du BAPE) ; une phase de consultation durant laquelle la commission entend les opinions des intervenants (en général sous forme de mémoires).

Au terme de l'audience, la commission produit un rapport de synthèse dans lequel elle rend compte de l'audience et procède à sa propre analyse du dossier. S'il ne s'agit pas réellement de recommandations, l'avis de la commission du BAPE équivaut soit à un refus du projet, soit à son acceptation, soit à une demande de modification. Les rapports du BAPE sont rendus publics 45 jours après leur dépôt auprès du ministre, mais la décision est prise par le conseil des ministres. L'opinion de la commission s'apparente donc à un arbitrage.

La force des commissions est leur indépendance vis-à-vis du pouvoir décisionnel et principalement du ministère. Dans le domaine de l'eau, tous types de projets peuvent être soumis à la procédure de consultation : aqueducs, égouts, traitement des eaux, barrages et digues, délimitation de lignes naturelles des hautes eaux, détournement ou dérivant de cours d'eau, dragage, creusage, remplissage, remplissage de cours d'eau, ports, quais, marinas.

De plus, le BAPE a été mandaté pour des missions plus larges. Ainsi, à quatre reprises, le ministère a mandaté le BAPE pour consulter la population sur l'orientation à donner aux politiques publiques sur certains sujets sensibles, politique pouvant par la suite aboutir à l'élaboration d'une nouvelle loi. Ceci concerne en particulier la gestion de l'eau (voir fiche spécifique).

Une autre particularité du système québécois en matière de participation du public est illustrée par les "Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE)" (voir fiche spécifique). Le mode de fonctionnement de ces plans prévoit que les représentants du monde économique, une fois engagés dans la démarche et confrontés directement aux préoccupations du public, contribuent au financement des programmes d'actions concrètes et des travaux de réhabilitations de la qualité environnementale.

Le renforcement des structures permettant la participation du public se poursuit par ailleurs à l'échelle locale. Dans le cadre de la nouvelle loi sur les fusions municipales, un nouvel organisme vient d'être créé: dénommé "Office de consultation", il aura, à l'échelle municipale, la position, le rôle et le pouvoir d'un "BAPE local". Ceci élargit au domaine de l'environnement l'éventail des structures formelles existantes. On notera par exemple, toujours au plan local, que les Municipalités Régionales de Comté (MRC - structures administratives qui ont en charge la réalisation des schémas d'aménagement) doivent, de longue date, consulter le public de manière structurée sur les schémas d'aménagement qui prennent par la suite un pouvoir réglementaire.

**QUATRIEME PARTIE**  
**CENTRES DE RESSOURCES**  
**BIBLIOGRAPHIE**

### *Introduction*

Les contacts pris ont permis d'identifier différents experts et centres de ressources, ainsi que des documents susceptibles d'apporter des compléments aux informations figurant dans les premières parties du rapport.

Sont présentés ci-après, successivement pour les Pays-Bas, le Danemark, le Québec et d'autres pays, le profil et les coordonnées des principaux centres de ressources et d'expertise identifiés (30 organismes au total), ainsi qu'une sélection de références bibliographiques.

## CENTRES DE RESSOURCES – PAYS-BAS

### **Cals Consultancy**

Cals Consultancy a été fondé début 2001 par Marita Cals, qui y exerce depuis cette date en qualité de consultant indépendant. Antérieurement M. Cals a travaillé (depuis 1993) au RIZA (Institut néerlandais pour la gestion des eaux continentales et le traitement des eaux usées). M. Cals a exercé des responsabilités en matière d'approche intégrée de la restauration de rivières. En matière de participation du public son expérience inclut la gestion du projet Rijnwaarden (voir fiche processus n°1) pour le compte du RIZA.

#### *Contact Cals Consultancy :*

Marita J.R. Cals  
Cals Consultancy  
Biezenkuilen 76  
5502 PE Veldhoven

Tél : (31) 40 2800236  
Fax : (31) 40 2800237  
mél : [m.cals@hetnet.nl](mailto:m.cals@hetnet.nl)

### **Institute for Inland Water Management and Wastewater Treatment (RIZA)**

Le RIZA, Institut rattaché au Ministère des Travaux Publics et de la Gestion de l'Eau est impliqué dans plusieurs des projets néerlandais relatifs à la participation du public dans le domaine de la gestion de l'eau.

#### *Contact RIZA :*

Anouk te Nijenhuis  
RIZA  
PO. Box 17  
8200 AA - Lelystad

Tél : (31) 320 297 625  
Fax : (31) 320 298 514  
Mél : [a.tnijenhuis@riza.rws.minenw.nl](mailto:a.tnijenhuis@riza.rws.minenw.nl)

### **Center for Clean Technology and Environmental Policy (CSTM)**

Ce centre a réalisé différents travaux de recherche sur la participation du public dans le domaine de l'environnement aux Pays-Bas (participation à la définition des plans nationaux, participation dans le cadre des Agendas 21 locaux, participation relative à des projets d'infrastructure).

#### *Contact CSTM :*

Peter Hofman  
CSTM  
University Twente  
P.O.Box 217, 7500 AE Enschede

Tél/fax : (31) 53-4893203/4850  
mél : [P.S.Hofman@cstm.utwente.nl](mailto:P.S.Hofman@cstm.utwente.nl)

## CENTRES DE RESSOURCES – PAYS-BAS (SUITE)

### **TU Delft Faculty of Technology, Policy and Management**

Les travaux du Département de technologie, politique et gestion de l'Université de Technologie de Delft portent sur l'analyse des politiques relatives à la participation du public, en particulier les techniques d'évaluation et de conception rapides et les analyses de scénarios. Ces travaux sont notamment menés par B. Enserink cherche à intégrer les processus de conception classique et les processus avec participation, sous l'angle de la gestion de l'information dans ces deux types de processus ("Quick Scan").

*Contact :*

Bert Enserink  
Faculty of Technology, Policy and Management      Tél : (31) 15 278 8071  
Delft University of Technology                      Fax : (31) 15 278 3422  
P.O. Box 5015 2600 GA Delft                      Mél : [berte@sepa.tudelft.nl](mailto:berte@sepa.tudelft.nl)

### **Erasmus Universiteit, Public Management Department**

Avant de travailler comme enseignant-chercheur à l'Université Erasmus, J. Edelenbos a été consultant, au sein de l'organisme public de science appliquée TNO Strategy, Technology and Policy, sur les questions d'organisation des processus de gouvernance interactive. Ses travaux de recherche actuels portent sur la démocratie locale et la gestion des processus de participation du public. Il a notamment été impliqué dans un projet relatif à la gestion de l'eau dans la province de Noord Holland.

*Contact :*

Jurian Edelenbos  
Erasmus Universiteit Rotterdam                      Tél : (31) 10 4081916  
Public Management M8-06                      Fax : (31) 10 4089099  
PO Box 1738 3000 DR Rotterdam                      Mél : [edelenbos@fsw.eur.nl](mailto:edelenbos@fsw.eur.nl)

### **TU Delt, Center for Research on River Basin Administration, Analysis and Management (RBA)**

Le centre RBA de l'Université de Technologie de Delft mène des recherches sur la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins et s'est intéressé à la question de la participation du public (voir [www.ct.tudelft.nl/rba](http://www.ct.tudelft.nl/rba)).

*Contact RBA :*

Erik Mostert  
RBA Center – TU Delft                      Tél : (31) 15 278 7800  
Stevinweg 1 – Room 581                      Fax : (31) 15 278 7799  
2628 CN Delft                      Mél : [e.mostert@citg.tudelft.nl](mailto:e.mostert@citg.tudelft.nl)

## CENTRES DE RESSOURCES – PAYS-BAS (SUITE)

### **The International Institute for the Urban Environment (IIUE)**

Cet institut, qui dispose aussi d'un bureau à Berlin, a réalisé des projets relatifs à l'eau dans cinq villes européennes. Son action inclut des projets de sensibilisation du public (awareness-raising) dans le cadre de Forum pour le développement durable. Les résultats des projets relatifs à l'eau sont présentés dans une publication intitulée "Let's Reflect on Water" qui peut être commandée sur le site [www.urban.nl](http://www.urban.nl).

#### *Contact IIUE :*

Donald Boyd

IIUE

Nickersteeg 5

2611 EK Delft

Tél : (31) 15 2623279

Fax : (31) 15 2624873

Mél : [IIUE@urban.nl](mailto:IIUE@urban.nl)

### **Foundation for Applied Water Management Research (STOWA)**

La fondation STOWA coordonne et programme la recherche pour le compte des services territoriaux de gestion de l'eau (dont 76 sont membres de la fondation). Le STOWA constitue un bon point d'accès aux études et recherches menées au plan local ou régional (base de données en néerlandais : [www.waterland.net/stowa](http://www.waterland.net/stowa)).

#### *Contact STOWA :*

STOWA Secretariat

PO Box 8090

3503 RB Utrecht

Tél : (31) 30 232 1189

Fax : (31) 30 232 1766

Mél : [stowa@stowa.nl](mailto:stowa@stowa.nl)

**CENTRES DE RESSOURCES – DANEMARK****WWF European Freshwater Programme (WWF-EFP)**

Basé à Copenhague, le WWF European Freshwater Programme est intervenu dans le suivi de différents projets européens relatifs à la gestion de l'eau avec participation du public (notamment projets Danube – Carpathes). Le WWF-EFP a aussi contribué, pour le compte de l'Union Européenne, à l'organisation de différents séminaires sur ce thème et publié plusieurs rapports par l'intermédiaire de ses membres en Europe (voir [www.panda.org/europe/freswater](http://www.panda.org/europe/freswater)).

*Contact WWF-EFP :*

Henrik Dissing  
WWF  
Reyesgade 3F  
DK-2200 Copenhague N

Tél : (45) 3536 3635  
Fax : (45) 3524 7869  
Mél : [efp@wwf.dk](mailto:efp@wwf.dk)

**Université de Copenhague – Département des Sciences Politiques.**

Plusieurs enseignants du Département des Sciences Politiques de l'Université de Copenhague mènent des travaux de recherche sur la démocratie locale et la participation du public. Le Professeur associé Jens Hoff, en particulier, qui enseigne à la fois dans les départements d'informatique et de sciences politiques, effectue des travaux sur la participation du public par l'intermédiaire des technologies d'information et de la communication.

*Contact :*

Jens Hoff  
Department of Political Science  
Rosenborggade 15, 1130  
København K

Tél : (45) 35 32 33 86  
Fax : (45) 35 32 33 99  
Mél : [jh@ifs.ku.dk](mailto:jh@ifs.ku.dk)

**Danish Institute of Technology (DIT)**

Le Danish Institute of Technology s'est intéressé aux modalités de participation du public dans le cadre des Agendas 21 locaux au Danemark. Le DIT a notamment effectué, pour le compte du Ministère de l'Environnement et de l'Energie, une enquête évaluative sur les processus de mise en place de ces Agendas (enquête réalisée par U. Moos, voir fiche processus n°6).

*Contact DIT:*

U. Moos  
Gregersensvej  
Postboks 141  
DK-2630Taastrup

Tél : (45) 7220 2000  
Fax : (45) 7220 2019  
Mél : [Info@teknologisk.dk](mailto:Info@teknologisk.dk)

## CENTRES DE RESSOURCES – DANEMARK (SUITE)

### **Friluftsrådet – Danish Outdoor Council.**

Le Friluftsrådet est une fédération qui regroupe 90 Organisations non gouvernementales . Son action vise à influencer sur les décisions et à sensibiliser le grand public dans le cadre de projets et de campagnes s'intéressant à la nature. Cette fédération est notamment active dans des projets dits "Eco-écoles" et dans les Agendas 21 locaux.

#### *Contact :*

Ida S. Bonnevie  
The Danish Outdoor Council  
Scandegade 13, DK 2450  
Copenhagen SV

Tél : (45) 33 79 0079  
Fax : (45) 33 79 0179  
Mél : [friluftsradet@inet.uni-c.dk](mailto:friluftsradet@inet.uni-c.dk)

## CENTRES DE RESSOURCES – QUEBEC

### **Bureau d'Audiences Publiques en Environnement (BAPE).**

Mis en place en 1978, le BAPE est conçu comme un instrument d'enquête à caractère quasi-judiciaire, dont l'objectif est d'analyser les projets et de favoriser un arbitrage. Le BAPE est doté de pouvoirs d'enquête. Au delà de ses interventions à propos de projets de construction ou d'aménagement déposés par des promoteurs, le Ministère de l'Environnement a mandaté le BAPE pour consulter la population sur l'orientation à donner aux politiques publiques sur certains sujets sensibles (politiques pouvant par la suite aboutir à l'élaboration d'une nouvelle loi). Les quatre premiers mandats spécifiques ont été menés sur la gestion des matières dangereuses, sur la gestion des matières résiduelles, sur la gestion des forêts et sur la gestion de l'eau en 1999-2000. (voir [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca) et fiche processus n°7)

#### *Contact BAPE :*

René Beaudet  
BAPE Edifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable  
bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R6A6

Tél : (1) 418 643-7447  
Fax : (1) 418 643-9474  
mél : [rene.beaudet@bape.gouv.qc.ca](mailto:rene.beaudet@bape.gouv.qc.ca)

### **Centre "La Biosphère"**

Située sur l'Île Sainte-Hélène à Montréal, la Biosphère a été construite en 1967 pour abriter le pavillon américain de l'Exposition universelle de Montréal. Depuis juin 1995, la Biosphère est devenue un lieu d'échange sur l'eau, le fleuve Saint-Laurent, les Grands Lacs et les grands écosystèmes aquatiques. La Biosphère dispose de quatre salles thématiques (superficie totale de plus de mille mètres carrés). La Biosphère propose une gamme variée d'activités éducatives et de loisir: ateliers pédagogiques en liaison avec les programmes pédagogiques des écoles, activités liées au Réseau ObservAction, séances spécifiques de formation sur demande (voir fiche processus n°11 et <http://biosphere.ec.gc.ca>).

#### *Contact "La Biosphère" :*

Thérèse Baribeau  
Réseau Active La Biosphère  
160 Chemin Tour-de-l'Isle  
Ile Ste-Hélène, Montréal (Québec)  
Canada H3C 4G8

Tél : (1) 514 283-5000  
Fax : (1) 514 283-5021  
Mél : [info@biosphere.ec.gc.ca](mailto:info@biosphere.ec.gc.ca)

## CENTRES DE RESSOURCES – QUEBEC (SUITE)

### **Conseil Régional de l'Environnement de Montréal (CREM)**

Le Conseil Régional de l'Environnement de Montréal est un "porte-parole" auprès des décideurs pour les groupes écologistes de la région de Montréal. Il rassemble les différentes associations et a été impliqué notamment dans la consultation sur la gestion de l'eau au Québec (voir fiche processus n°10 et [www.cremtl.qc.ca](http://www.cremtl.qc.ca)).

#### *Contact CREM :*

Robert Perrault  
CRE Montréal  
454 avenue Laurier Est  
Montréal-Québec – H2J 1E7

Tél : (1) 514 842 2890  
Fax : (1) 514 842 6513  
Mél : [rperrault@cremtl.qc.ca](mailto:rperrault@cremtl.qc.ca)

### **Centre Saint Laurent (CSL)**

Le Centre Saint Laurent est un Institut de recherche appliquée sur le fleuve Saint Laurent. Ce centre fait partie du Ministère fédéral de l'Environnement (Environnement Canada). Il a notamment été impliqué dans le Plan d'action Saint Laurent Vision 2000 (voir fiche processus n°8 et [www.slv2000.qc.ec.ca](http://www.slv2000.qc.ec.ca)).

#### *Contact CSL :*

Jean Burton  
Centre Saint Laurent  
105 rue Mc Gill  
Bureau 700  
Montréal-Québec – H2Y 2E7

Tél : (1) 514 283 9930  
Fax : (1) 514 283 1719  
Mél : [jean.burton@ec.gc.ca](mailto:jean.burton@ec.gc.ca)

### **Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique (FQSA)**

Cette fédération a une expérience en matière de mobilisation du public et des acteurs concernés dans le cadre de la gestion de rivières. Elle a notamment, sur la base de cette expérience, préparé le manuel de formation des agents de liaison qui doivent s'occuper de la mise en place et du fonctionnement d'un Conseil de bassin dans leur région, (Voir site [www.saumon-fqsa.qc.ca](http://www.saumon-fqsa.qc.ca)).

#### *Contact FQSA :*

Benoît Limoges  
FQSA  
42 B, Rue Racine  
Loretteville (Québec) G2B 1C6

Tél : (1) 418 847-9191  
Fax : (1) 418 847-9279  
mél : [saumon@globetrotter.net](mailto:saumon@globetrotter.net)

## CENTRES DE RESSOURCES – QUEBEC (SUITE)

### **Environ – Sage Inc**

Structure par l'intermédiaire de laquelle intervient André Beauchamp, ancien Président du Conseil Consultatif sur l'Environnement et du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement. Environ – Sage Inc travaille principalement dans les domaines de la consultation du public, de la résolution de conflits et de l'éthique de l'environnement (notamment en matière de gestion des risques).

#### *Contact Environ – Sage Inc :*

André Beauchamp  
Environ – Sage Inc  
25 rue Jarry Ouest  
Montréal, Québec, H2P 1S6

Tél : (1) 514 387 2541

### **Transfert Environnement (TE)**

Transfert Environnement intervient dans les domaines de l'évaluation des impacts sociaux, du soutien à la participation du public, de la médiation et de la communication environnementale (mise en œuvre d'approches et de moyens relevant de divers champs disciplinaires à caractère social; réalisation d'études qui visent à positionner les projets de participation du public).

#### *Contact TE:*

André Delisle  
Transfert Environnement  
965, avenue Newton, bureau 256  
Québec (Québec) G1P 4M4

Tél : (1) 418 872-8110  
Fax : (1) 418 872-6912  
mél : [adelisle@transenvironnement.qc.ca](mailto:adelisle@transenvironnement.qc.ca)

### **Université du Québec à Montréal (UQAM), Chaire en écosystèmes urbains**

Réalisation de différentes recherches évaluant des processus de participation du public, notamment: «Sustainable urban development and public participation: from command and control to social experimentation» (Laurent Lepage et Mario Gauthier); rapport de recherche sur le contenu des verbatim des audiences publiques et du traitement de la question environnementale par les participants (Jérôme Cliche).

#### *Contact UQAM:*

Institut des sciences de l'environnement  
Université du Québec à Montréal  
Case postale 8888, succursale Centre-Ville  
Montréal (Québec) H3C 3P8

Tél : (1) 514 987-3000 poste 2355 ou 2908  
Fax : (1) 514 987-4718  
mél : [chaire.eco-urb@uqam.ca](mailto:chaire.eco-urb@uqam.ca)

## CENTRES DE RESSOURCES – Autres

### **Banque Interaméricaine de Développement (BID)**

La BID encourage les "pratiques participatives" dans le cadre de certains des projets de développement qu'elle finance. Elle a, en particulier, publié un "Resource Book on Participation" qui comporte un chapitre récapitulatif de l'expérience acquise dans le cadre des projets de la Banque en matière de méthodologies, d'approches et de techniques pour la participation. Cette expérience inclut des projets relatifs à la gestion de l'eau (voir : [www.iadb.org/exr/english/POLICIES/participate](http://www.iadb.org/exr/english/POLICIES/participate)).

#### *Contact BID :*

IDB

1300 New York Avenue, NW  
Washington, DC 20577

Tél : (1) 202 623-1753  
Fax : (1) 202 623-1709  
mél : [idb-books@iadb.org](mailto:idb-books@iadb.org)

### **Banque Mondiale.**

La Banque Mondiale encourage les "pratiques participatives" dans le cadre de certains des projets de développement qu'elle finance. La Banque Mondiale a produit de courtes fiches résumées sur les méthodes les plus fréquemment utilisées dans le cadre de ces projets (voir [www.worldbank.org/participation/methods](http://www.worldbank.org/participation/methods)). Le coordonnateur pour les questions relatives à la participation est Parmesh Shah.

#### *Contact Banque Mondiale :*

Parmesh Shah  
Participation Group  
The World Bank  
1818 H Street, N.W.  
Washington, DC 20433.

Tél : (1) 202 473-1000  
Fax : (1) 202 477-6391  
mél : [pshah@worldbank.org](mailto:pshah@worldbank.org)

### **Center for Environment and Society (CES)**

Le CES, rattaché à l'Université d'Essex (Royaume Uni), mène différents travaux de recherche, d'études de cas et de réflexion méthodologique sur la participation du public dans le domaine de l'environnement. Le CES est dirigé par le Jules Pretty. La majorité des travaux du CES porte sur les "Community assessments" (voir [www2.essex.ac.uk/ces/CommParticipation](http://www2.essex.ac.uk/ces/CommParticipation)).

#### *Contact CES :*

J. Pretty  
CES University of Essex  
Wivenhoe Park  
Colchester CO4 3SQ

Tél : (44) 1206-873323  
Fax : (44) 1206-873416  
mél : [jpretty@essex.ac.uk/ces/](mailto:jpretty@essex.ac.uk/ces/)

## CENTRES DE RESSOURCES – Autres (suite)

### **Center of Excellence for Sustainable Development (CESD)**

Le centre s'intéresse en particulier aux modalités de participation de différentes catégories de parties prenantes et du grand public dans le domaine de la planification spatiale. Il diffuse des guides sur les outils et techniques disponibles produits par d'autres organisations, notamment "Participation Tools for Better Land Use Planning" du Center for Livable Communities et "Lights, Camera, Community vidéo" de la Orton Foundation (pour le travail à partir d'images vidéo).

#### *Contact CESD :*

David K. Garman  
Mail Stop EE-1  
Department of Energy  
Washington, DC 20585

Tél : (1) 202 586 9220  
mél : [EERE-Mailbox@EE.DOE.Gov](mailto:EERE-Mailbox@EE.DOE.Gov)

### **Civic Practices Network (CPN)**

Le CPN est un réseau lancé aux Etats Unis, dans le cadre des mouvements "New citizenship" et "Civic revitalization", dont le but est de fournir des outils pratiques pour la résolution des problèmes des communautés locales et de mettre en évidence des expériences exemplaires ou innovantes dans ce domaine (diffusion de guides de "Best Practices"). Une particularité du CPN est d'avoir mené une réflexion pratique sur la mise en place et l'animation des forums électroniques. Un guide (aujourd'hui un peu ancien, 1995) a en particulier été préparé à ce sujet (voir [www.cpn.org/](http://www.cpn.org/)).

#### *Contact CPN :*

Civic Practices Network (CPN)  
Center for Human Resources  
Brandeis University  
60 Turner Street  
Waltham, MA 02154

Tél : (1) 617 736-4890  
Fax : (1) 617 736-4891  
mél : [mailto:%20cpn@tiac.net](mailto:mailto:%20cpn@tiac.net)

### **Connor Development Services (CDS)**

CDS est une société de conseil canadienne, dirigée par Desmond Connor. D. Connor a une longue expérience en matière de gestion de processus participatifs dans des contextes multiples (y compris projets relatifs à la gestion des rivières dans les provinces canadiennes du New Brunswick, du Saskatchewan et de British Columbia). CDS est intervenu en Europe sur des projets financés par l'Union Européenne et a publié différents guides et manuels sur la participation du public (voir [www.connor.bc.ca/connor](http://www.connor.bc.ca/connor)).

#### *Contact CDS :*

Connor Development Services Ltd.  
5096 Catalina Terrace  
Victoria, BC, Canada, V8Y 2A5

Tél : (1) 250 658 1323  
Fax : (1) 250 658 8110  
mél : [connor@connor.bc.ca](mailto:connor@connor.bc.ca)

## CENTRES DE RESSOURCES – Autres (suite)

### **Institut für sozial-ökologische Forschung und Bildung (ECOLOG)**

L'institut ECOLOG dispose d'un acquis relatifs à la mise en place et au suivi de plans locaux de gestion des eaux impliquant une participation des habitants. L'Institut intervient notamment comme organisme gestionnaire pour le compte de l'Agence Fédérale Allemande de l'Environnement (Umweltbundesamt) dans le cadre du projet gestion durable de l'eau et Agenda 21 locaux. ("Nachhaltige Wasserwirtschaft & Lokale Agenda 21", voir [www.wasser-agenda.de/Oeff-arbeit](http://www.wasser-agenda.de/Oeff-arbeit)).

#### *Contact ECOLOG :*

ECOLOG

Nieschlagstr.26  
30449 Hannover

Tél/Fax : (49) 511 92456 46/48  
mél : [mailbox@ecolog-institut.de](mailto:mailbox@ecolog-institut.de)

### **Institute of Development Studies (IDS)**

IDS est un centre de recherche et de formation rattaché à l'Université du Sussex au (Royaume Uni), qui a établi un "Participation Resource Centre". Ce centre publie des ouvrages sur les méthodes et outils (en particulier les "Participatory Workshops") et porte un intérêt particulier à l'expérience acquise en matière de participation dans le cadre de projets dans les pays du sud (voir [www.ids.ac.uk/isq/particip](http://www.ids.ac.uk/isq/particip)).

#### *Contact IDS :*

Institute of Development Studies  
University of Sussex  
Brighton, BN1 9RE

Tél : (44) 1273 877263  
Fax : (44)1273 621202  
mél : [J.Stevens@ids.ac.uk](mailto:J.Stevens@ids.ac.uk)

### **International Association of Public Participation (IAP2)**

IAP2 est une association créée en 1990. Elle regroupe des praticiens de la participation du public ainsi que des personnes intéressées par ce domaine. L'association compte actuellement 1 000 membres principalement Nord-américains (elle est organisée en 18 chapitres, dont 1 Australien et 1 Sud-africain, mais aucun Européen). IAP2 tient une conférence annuelle (alternativement aux Etats-Unis et au Canada), organise des sessions de formation, des trophées et diffuse des documents notamment sur les "best practices" et les méthodes (voir [www.iap2.org](http://www.iap2.org)).

#### *Contact IAP2 :*

IAP2 Headquarters  
11166 Huron St.Suite 27  
Denver,CO 80234  
USA

Tél : (1) 303 458 0002  
Fax : (1) 303 451 5945  
mél : [iap2@iap2.org](mailto:iap2@iap2.org)

**CENTRES DE RESSOURCES – Autres (suite)**

**Rural Horizons (RH).**

Rural Horizons a été fondé par Jacqui Cuff qui y exerce en qualité de Consultant indépendant, notamment pour le compte de la Royal Society for the Protection of Birds britannique. J. Cuff a joué un rôle pionnier au Royaume Uni en matière d'implication du public dans les décisions relatives au développement rural. Elle a publié des documents sur les techniques de participation et a assuré le suivi de projets en Europe.

*Contact :*

Jacqui Cuff  
Rural Horizons  
38, Banks Road  
Biggleswade Bedfordshire, SG18 ODY

Tél/Fax : (44) 1767 220748  
Mobile : (44) 7740 201194  
mél : [jac.cuff@virgin.net](mailto:jac.cuff@virgin.net)

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### PAYS-BAS

Bert Enserink, René Monnikhof, "Impact Assessment and Public Participation : Facilitating Design by Information Management. An Example from The Netherlands", 2002.

A. Stolp, "Citizens Value Assessment" – Ph. D. thesis University of Leiden, 2002.

Ann Van Herzele, "Environmental Values and Emotions Reflected in Written Public Comments on EIA", 2002.

Annet van den Hoek "Interactive policy development in water management in the Netherlands", June 2000.

R. Kluskens, "The application of WebGIS in local participatory physical planning. Development of an interactive Web-site to inform and consult citizens about physical plans" Wageningen University, Février 2002.

Erik Mostert "The Allocation of Tasks and Competencies in Dutch Water Management - Discussions, developments and present state", September 1998.

Peter Hofman "Public Participation in Environmental Policy in The Netherlands" TDRI Quaterly Review, March 1998.

A. Stolp, C. Vollering "Risk Perception on Floods in The Netherlands : Outcomes of a Qualitative Research – Approach Called Public Valuation Analysis", 1998.

Coenen F.H.J.M "The Netherlands, Subsidised Seeds in Fertile Soil" From Earth summit to Local Forum, Studies of Local Agenda 21 in Europe, Lafferty, W.M. and Eckerberg, K (eds), 1997

### DANEMARK

"Seven years of Local Agenda 21 in Denmark" Newsletter n° 37, May 2002.

"How are democracy and the environment related ?" Extraits de Translation of Faktuelt n°37, 2002.

Ministry of Environment and Energy, Denmark " Spatial planning as an instrument for promoting sustainable development in the Nordic countries. Action programme for 2001-2004"

Bang, Henrik P. and Dyrberg, Torben B. "Governance, Self-Representation and the Democratic Imagination" in Saward, M. (red) Democratic Innovations. London : Routledge, 2000.

"Local Agenda 21 in Denmark" Newsletter n° 25, 2000.

Jens Hoff "Democracy Governance and New Technology" in Technologically mediated Innovations in political practices, London, Routledge, Summer 1999.

Stig Enemark "Spatial Planning in Denmark" Department of Development and Planning, Aalborg University, 1996.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES (suite)

### QUEBEC

Fédération Québécoise pour le Saumon Atlantique "Programme de gestion par bassin versant, manuel de formation destiné aux agents de liaison", Mai 2002.

Conférence «Sustainable urban development and public participation: from command and control to social experimentation» Laurent Lepage et Mario Gauthier, 2002

Conseil régional de l'environnement de Montréal "Mémoire sur la gestion de l'eau à Montréal et au Québec", 2001.

Direction des évaluations environnementales "L'évaluation environnementale au Québec- Procédure applicable au Québec méridional", Février 2001.

Jérôme Cliché "Rapport de recherche sur les audiences de la Commission consultative sur la politique de consultation en matière d'urbanisme de la ville de Montréal", Janvier 2001.

Ecole Polytechnique de Montréal – section génie civil: thèse de Lionel Bardin sur "la médiation, la gestion de projet et l'évaluation environnementale".

Rapport de la Commission BAPE "L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur", Août 2000.

CD Rom. "La consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec", 2000 (comporte l'ensemble des documents préparés dans le cadre de la consultation, un index des intervenants, etc, avec un système de navigation convivial).

Concertation partenariat et action "St Laurent Vision 2000", Phase III 1998-2003.

"Saint-Laurent Vision 2000", Rapport annuel 2000-2001.

Comité ZIP de Québec et de Chaudière – Appalaches. "Etude sur les besoins d'usages et d'accès au fleuve Saint – Laurent", 1999.

André Beauchamp. "Environnement et consensus social". Editions l'Essentiel, 1997.

Jean Burton. "La gestion intégrée des ressources en eau par bassin". Centre Saint Laurent.

### AUTRES PAYS

Robert Chambers "Participatory workshops : a sourcebook of 21 sets of ideas and activities" Earthscan, 2002.

Andrea Cornwall and Garrett Pratt "Pathways to participation : critical reflections on PRA", 2002.

"IAP2 Public Participation Toolbox", 2002.

"Toward a better theory of public participation in environmental decision making" National Science Foundation, 2002.

Robert Chambers "Relaxed and Participatory Appraisal : notes on practical approaches and methods for participants in PRA/PLA-related familiarisation workshop", January 2002.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES (suite)

### *AUTRES PAYS (SUITE)*

Stefan Kuhn, Silke Moschitz, Jürgen Schneider "Nachhaltige Wasserwirtschaft und Lokale Agenda 21", Aktionshandbuch, Oktober 2001.

Connor Development Services Ltd. "Constructive Citizen Participation – A Resource Book", Eighth Edition Revised & Reprinted September 2001.

Adam Harrison, Guido Schmidt, Charlie Avis, Rayka Hauser "WWF's' preliminary comments on Public Participation in the context of the Water Framework Directive and Integrated River Basin Management", June 2001.

Center for Livable Communities "Participation Tools for Better Land Use Planning", 2001.

Creighton, James L. "Involving Citizens in Community Decision Making : A Guidebook ", National Civic League, 2001.

The Orton Family Foundation "Lights, Camera, Community Video", 2001.

Land Use Information Center Oregon "Putting the People into Planning : A Primer on Public Participation in Planning", 2001.

Cuff J. and Toogood M. "Techniques for Talking. A review of participatory techniques for Land Use Planning", May 2000.

Inter-American Development Bank "Participatory Practices in the IDB project cycle"1996.

Pamela B. Kleiber, Margaret E. Holt, Jill Dianne Swenson "The Electronic Forum Handbook : Study Circles in Cyberspace", 1996.

## LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES

### PAYS-BAS

- Adrienne Boekhold - RIZA (Institute for Inland Water Management and Wastewater Treatment).
- Donald Boyd - International Institute for the Urban Environment.
- Marita Cals - Cals Consultancy.
- Jurian Edelenbos - Université Erasmus – Rotterdam.
- Pieter Sjoerd Gerbrand van Seventer - Delfstoffen.
- Peter Hofman - Université de Twente.
- Annet van den Hoek.
- Jetske Verkerk – RIZA.

### DANEMARK

- Christine Andersen - Université de Aalborg.
- Hans-Jorgen Bogeso - Ville de Kolding.
- Ib Clausen - Ville de Kolding.
- Henrik Dissing - World Wildlife Fund.
- Jens Hoff - Université de Copenhague.
- Annette Juhl Larsen - Comté de Storstroem.
- Erik Moller - Ville de Aalborg.
- Lisbet Ogstrup – Ministère de l'Environnement.
- Steen Pedersen - Agence Danoise de l'Environnement.

### QUEBEC

- Thérèse Baribeau - La Biosphère.
- André Beauchamp – Environ – Sage Inc.
- René Beaudet - Bureau d'Audiences Publiques en Environnement.
- Jean Burton - Centre Saint-Laurent.
- Hélène Marchand - Bureau d'Audiences Publiques en Environnement.
- Stéphane Moreau - Bureau d'Audiences Publiques en Environnement.
- Robert Perrault - Conseil Régional de l'Environnement de Montréal.

### AUTRES PAYS

- Jasmine Bachmann - World Wildlife Fund - European Freshwater Programme.
- Ilke Borowski - Agence fédérale allemande de l'environnement.
- Jacqui Cuff - Rural Horizons (RU).
- Desmond Connor - Connor Development Services. Canada.
- Petra Darkow – Land de Berlin.
- Didier D'Hont - Ministère flamand chargé de la Gestion de l'Eau. Belgique.
- Heide Jekel – Ministère fédéral allemand de l'Environnement.
- Heikki Makinen - Ministère finlandais de l'Environnement.
- Guido Schmidt – World Wildlife Fund. Espagne.
- Karl Schwaiger - Ministère autrichien chargé de la Gestion de l'Eau.